HK/HO BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2015- <u>866</u>/PRES-TRANS/PM/ MFPTSS/MS portant liste des maladies professionnelles au Burkina Faso.

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, VISAH Nº 0074B

la Constitution; $\mathbf{V}\mathbf{U}$

la Charte de la Transition; VU

portant nomination du le décret n°2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 20/14 $\mathbf{V}\mathbf{U}$ Premier Ministre:

le décret n°2014-004/PRES-TRANS du 23 novembre 2014portant composition du VUGouvernement;

la loi n°015-2006/AN du 11 mai 2006 portant régime de sécurité sociale applicable VU aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso;

la loi n°028-2008/AN du 13 mai 2008 portant Code du travail au Burkina Faso, VU

le décret n°2011-715/PRES/PM/MFPTSS/MS du 07 octobre 2011 portant \mathbf{v} U composition et fonctionnement du Comité technique national consultatif de sécurité et santé au travail;

le décret n° 2015-145/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 09 février 2015 portant VÜ attributions des membres du Gouvernement;

l'avis du Comité technique national consultatif de sécurité et santé au travail en sa $\mathbf{v}\mathbf{u}$ session du 24 juin 2014;

rapport du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale ; Sur

Conseil des Ministres de la Transition entendu en sa séance du 18 mars 2015 ; Le

DECRETE

Le présent décret est pris en application de l'article 52 de la loi n°015-Article 1: 2006/AN du 11 mai 2006 portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso.

Les différentes manifestations morbides présentées par les travailleurs Article 2: exposés d'une façon habituelle :

aux intoxications aiguës ou chroniques des agents chimiques,

aux infections microbiennes,

aux affections présumées résultant d'une ambiance ou d'attitudes particulières et considérées comme maladies professionnelles sont les suivantes:

Tableau u°l: affections dues au plomb et à ses composés (saturnisme);

- Tableau n°2 : hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant ;
- Tableau n°2 bis : affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant;

Tableau n° 3: affections provoquées par les rayonnements ionisants;

- Tableau n° 4: affections provoquées par les ciments (aluminosilicates de calcium);
- Tableau n°5: affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques;

Tableau n°6 : ulcérations et dermites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, le chromate de zinc et le sulfate de chrome;

- Tableau n°6 bis : affections respiratoires provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins;

Tableau n°6 ter : affections cancéreuses causées par l'acide chromique et les chromates et bichromates alcalins ou alcalinoterreux ainsi que par le chromate de zinc;

Tableau n°7: intoxication professionnelle par le tétrachlorure de carbone;

- Tableau n°8 : affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés;

Tableau n°9: intoxications professionnelles par les dérivés nitrés, chloronitrés et aminés des hydrocarbures benzéniques ou de ses homologues;

Tableau n°10: affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol par le pentachlorophénol, les pentachlorophénates et les dérivés halogénés de l'hydroxybenzonitrile,

Tableau n°11: Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés;

Tableau n°11 bis : Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, sulfonés et les produits qui en contiennent à l'état libre;

Tableau n°11 ter : Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines

aromatiques et leurs sels;

- Tableau n°12 : affections cutanées ou affections des muqueuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille (comprenant les fractions de distillation dites "phenoliques", "naphtaleniques", "acenaphteniques", "anthraceniques" et "chryseniques"), les brais de houille et les suies de combustion du charbon ;
- Tableau n°12 bis: affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion du charbon;
- Tableau n°13 : charbon ;

Tableau n°14 : spirochétoses, à l'exception des tréponématoses ;

- Tableau n°15 : affections professionnelles provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux ;

- Tableau n°15 bis : cancer bronchique primitif provoqué par l'inhalation de

poussières ou de vapeurs arsenicales;

- Tableau n°15 ter : cancer bronchique primitif provoqué par l'inhalation de poussières ou de vapeurs arsenicales renfermant des arséno-pyrites aurifères ;

- Tableau n°16: intoxication professionnelle par l'hydrogène arsénié;

- Tableau n°17 : sulfocarbonisme professionnel (maladie causée par le disulfure de carbone);

- Tableau n°18: nystagmus professionnel;

- Tableau n° 19: brucelloses professionnelles;

- Tableau n°20: affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille;

- Tableau n° 21 : intoxication professionnelle par le bromure de méthyle ;

- Tableau n°22 : intoxication professionnelle par le chlorure de méthyle ;
- Tableau n°23 : ankylostomose professionnelle : anémie engendrée par l'ankylostome duodénal ;

- Tableau n°24 : maladies professionnelles engendrées par les aminoglycosides, notamment par la streptomycine, la néomycine et leurs sels ;

- Tableau n°25 : affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur les éléments fixes ;

 Tableau n°26: affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse et par les dérivés suivants du pétrole: extraits aromatiques, huiles minérales utilisées à haute température dans les opérations d'usinage et le traitement de métaux, suies de combustion de produits pétroliers;

- Tableau n°27 : maladies professionnelles engendrées par la chlorpromazine ;

- Tableau n°28 : affections dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques (Mycobacterium avium/intracellulaire, Mycobacterium kansasii, Mycobacterium xenopi, Mycobacterium marium, Mycobacterium fortuitum);

Tableau n°29 : affections respiratoires consécutives à l'inhalation de poussières

textiles végétales;

Tableau n°30 : tétanos professionnel ;

- Tableau n°31 : Maladies provoquées par le mercure et ses composés (hydrargyrisme);

- Tableau n°32 : affections professionnelles liées au contact avec le phosphore et le sesquisulfure de phosphore ;

- Tableau n°33 : maladies consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante

- Tableau n°33 bis : cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante ;

- Tableau n°34: affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel;
- Tableau n°34 bis: affections respiratoires causées par les oxydes et les sels de nickel;
- Tableau n°34 ter: cancer provoqué par les opérations de grillage des mattes de nickel;
- Tableau n°35 : maladies engendrées par les bétalactamines (notamment les pénicillines et leurs sels) et les céphalosporines ;
- Tableau n°36 : atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels ;
- Tableau n°37 : affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères ;
- Tableau n°37 bis : affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique ;
- Tableau n°38 : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et E ;
- Tableau n°39 : mycoses cutanées ;
- Tableau n°40: affections professionnelles provoquées par les poussières de bois;
- Tableau n°41 : affections provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques, les éthanolamines et l'isophoronediamine ;
- Tableau n°42 : affections provoquées par la phénylhydrazine ;
- Tableau n°43 : affections provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants ;
- Tableau n°44: affections causées par le chlorure de vinyle monomère et ses composés;
- Tableau n°45 : rage professionnelle ;
- Tableau n°46 : affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail ;
- Tableau n°47 : affections professionnelles provoquées par le travail à haute température (abrogé) ;
- Tableau n°48: intoxications professionnelles par l'hexane;
- Tableau n°49 : affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques;
- Tableau n°50 : affections professionnelles provoquées par les enzymes ;
- Tableau n°51: affections provoquées par les phosphates, les pyrophosphates et thiophosphates d'alcoyle, d'aryle ou d'alcoylaryle et autres organophosphorés ainsi que les phosphoramides et carbamates hétérocycliques anticholinestérasiques;
- Tableau n°52 : lésions eczématiformes de mécanisme allergique ;
- Tableau n°53: rhinite et asthmes professionnels;
- Tableau n°53 bis : pneumopathies d'hypersensibilité ;
- Tableau n°54: affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier ;
- Tableau n°55: Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes.

Article 3: Les maladies engendrées par les agents et attitudes nocifs cités à l'article précédent, les délais de prise en charge par l'organisme assureur, les délais d'exposition et la liste indicative ou limitative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies sont détaillées aux tableaux annexés au présent décret.

Article 4: Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le décret n°96-355 PRES/PM/METSS/MS du 11 octobre 1996 portant liste des maladies professionnelles.

Article 5: Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité sociale, et le Ministre de la Santé sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 14 juillet 2015

WICH RESIDENT

Le Premier Ministre

<u>Yacouba Isaac ZIDA</u>

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale Le Ministre de la Santé

Augustin LOADA

Amédée Prosper DJIGUIMDE

Tableau 1 : affections dues au plomb et à ses composés

Désignation des maladies	Délai de	Liste indicative des
	prise en	principaux travaux
	charge	susceptibles de
		provoquer ces
		maladies
A. Anémie (hémoglobine sanguine inférieure à	3 mois	Extraction,
13 g/100 ml chez l'homme et 12 g/100 ml chez		traitement,
la femme) avec une ferritinémie normale ou		préparation,
élevée et une plombémie supérieure ou égale à		emploi,
800 µg/L, confirmée par une deuxième		manipulation du
plombémie de même niveau ou par une		plomb, de ses
concentration érythrocytaire de protoporphyrine		minerais, de ses
zinc égale ou supérieure à 40 µg/g		alliages, de ses
d'hémoglobine.		combinaisons et de
B. Syndrome douloureux abdominal apyrétique	30 jours	tout produit en
avec constipation, avec plombémie égale ou		renfermant.
supérieure à 500 µg/L et confirmée par une		
deuxième plombémie de même niveau ou une		Récupération du
concentration érythrocytaire de protoporphyrine		vieux plomb.
zinc égale ou supérieure à 20 μg/g		Grattage, brûlage,
d'hémoglobine.		découpage au
C. 1. Néphropathie tubulaire, caractérisée par	1 an	chalumeau de
au moins 2 marqueurs biologiques urinaires		matières
concordants témoignant d'une atteinte tubulaire		recouvertes de

	proximale (protéinurie de faible poids		peintures	
	moléculaire : retinol binding protein (RBP),		plombifères.	
	alpha-1-micro-globulinurie, bėta-2-			İ
	microglobulinurie), et associée à une			
	plombémie égale ou supérieure à 400 μg/L,			İ
	confirmée par une deuxième plombémie de			
	même niveau ou une concentration			
	érythrocytaire de protoporphyrine zinc égale ou			
	superieure à 20 µg/g d'hémoglobine			
ļ	C. 2. Néphropathie glomérulaire et tubulo-	10 ans (sous		ŀ
	interstitielle confirmée par une albuminurie	réserve d'une		
	supérieure à 200 mg/l et associée à deux	durée		
	plombémies antérieures égales ou supérieures	minimale		
	à 600 µg/l	d'exposition de 10 ans)		
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	30 jours	- :	
	D. 1. Encéphalopathie aiguë associant au	00 10413	t 	
	moins deux des signes suivants :			
	- hallucinations ;			
	 déficit moteur ou sensitif d'origine centrale ; 		 	
-	- amaurose;			
	– coma ;		·	
	– convulsions,			
	avec une plombémie égale ou supérieure à			
	2 000 μg/L.			
	D. 2. Encéphalopathie chronique caractérisée	1 an		
	par des altérations des fonctions cognitives			
	constituées par au moins trois des cinq			
	anomalies suivantes :			
	- ralentissement psychomoteur;			
	- altération de la dextérité ;			
	- déficit de la mémoire épisodique ;			
	- troubles des fonctions exécutives ;			
	- diminution de l'attention			

		_,
et ne s'aggravant pas après cessation de		
l'exposition au risque.		
Le diagnostic d'encéphalopathie toxique sera		
établi par des tests psychométriques et sera		
confirmé par la répétition de ces tests au moins		
6 mois plus tard et après au moins 6 mois sans		
exposition au risque. Cette encéphalopathie	,	
s'accompagne d'au moins deux plombémies		
égales ou supérieures à 400 μg/L au cours des		
années antérieures.		
D. 3. Neuropathie périphérique confirmée par	1 an	:
un ralentissement de la conduction nerveuse à		-
l'examen électrophysiologique et ne s'aggravant	·	
pas après arrêt de l'exposition au risque.	. •	
L'absence d'aggravation est établie par un	:	
deuxième examen électrophysiologique		
pratiqué au moins 6 mois après le premier et		
après au moins 6 mois sans exposition au		
risque.		
La neuropathie périphérique s'accompagne		·
d'une plombémie égale ou supérieure à 700		
µg/L confirmée par une deuxième plombémie		
du même niveau ou une concentration		
érythrocytaire de protoporphyrine zinc égale ou		
supérieure à 30 μg/g d'hémoglobine.		
E. Syndrome biologique, caractérisé par une	30 jours	
plombémie égale ou supérieure à 500 µg/L		
associée à une concentration érythrocytaire de		
protoporphyrine zinc égale ou supérieure à 20		
μg/g d'hémoglobine. Ce syndrome doit être		
confirmé par la répétition des deux examens		
dans un délai maximal de 2 mois.		

Tableau N° 2 : hémopathies provoquées par le benzène et les produits en renfermant

Désignation des maladies	Délai de	Liste indicative des travaux
	prise en	susceptibles de provoquer ces maladies
-	charge	·
Hypoplasies et aplasies	3 ans (sous	Opérations de production, transport et
médullaires isolées ou	réserve	utilisation du benzène et autres produits
associées (anémie,	d'une	renfermant du benzène, notamment :
leuconeutropénie,	durée	- production, extraction, rectification du
thrombopénie) acquises	d'exposition	benzène et des produits en renfermant;
primitives non réversibles.	de 6 mois)	- emploi du benzène et des produits en
Syndromes	3.ans	renfermant pour la production de leurs
myélodysplasiques acquis		dérivés, notamment en organosynthèse ;
et non médicamenteux.		- préparation des carburants renfermant du
Leucémies aiguës	20 ans	benzène, transvasement, manipulation de
myéloblastique et	(sous	ces carburants, travaux en citerne ;
lymphoblastique à	réserve	- emplois divers du benzène comme
l'exclusion des leucémies	d'une	dissolvant des résines naturelles ou
aiguës avec des	durée	synthétiques ;
antécédents d'hémopathies.	d'exposition	- production et emploi de vernis, peintures,
	de 6 mois)	émaux, mastics, encres, colles, produits
Syndromes	20 ans	d'entretien renfermant du benzène ;
myéloprolifératifs	(sous	fabrication de simili-cuir ;
	réserve	- production, manipulation et emploi des
	d'une	dissolutions de caoutchouc naturel ou
	durée	synthétique, ou des solvants d'avivage
	d'exposition	contenant du benzène ;
	de 6 mois)	

- autres emplois du benzène ou des produits en renfermant comme agent d'extraction, d'élution, d'imprégnation, d'agglomération ou de nettoyage et comme décapant, dissolvant ou diluant;
- opérations de séchage de tous les produits, articles, préparations, substances où le benzène (ou les produits en renfermant) est intervenu comme agent d'extraction, d'élution, de séparation, d'imprégnation, d'agglomération, de nettoyage, de concentration, et comme décapant, dissolvant ou diluant;
- emploi du benzène comme déshydratant des alcoois et autres substances liquides ou solides;
- emploi du benzène comme dénaturant ou réactif de laboratoire;
- poste de nettoyage, curage, pompage des boues de fosses de relevage dans le traitement des eaux usées de raffinerie.

Nota. - Pour le détail des syndromes myélodysplasiques et myéloprolifératifs, il convient de se référer à la classification en vigueur des tumeurs des tissus hématopoïétiques et lymphoïdes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

<u>Tableau 2 bis</u> : affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant

Désignation des	Délai de	Liste indicative des principaux travaux
maladies	prise en	susceptibles de provoquer les maladies
	charge	
Troubles gastro-	7 jours	Opérations de production, transport et utilisation du
intestinaux		benzène, du toluène, des xylènes et autres produits
apyrétiques		en renfermant, notamment :
accompagnés		- production, extraction, rectification du benzène, du
de		toluène et des xylènes et des produits en renfermant;
vomissements à		- emploi du benzène, du toluène et des xylènes pour
répétition.		la production de leurs dérivés, notamment en
·		organosynthèse.
		- préparation des carburants renfermant du benzène,
		du toluène et des xylènes, transvasement,
		manipulation de ces carburants, travaux en citerne ;
		- emplois divers du benzène, du toluène et des
		xylènes comme dissolvants des résines naturelles ou
	:	synthétiques ;
		- production et emploi de vernis, peintures, émaux,
		mastics, encres, colles, produits d'entretien
		renfermant du benzène, du toluène et des xylènes ;
		- fabrication de simili-cuir ;
		- production, manipulation et emploi des dissolutions
		de caoutchouc naturel ou synthétique ou des solvants
		d'avivage contenant du benzène, du toluène, des

xylènes;

- autres emplois du benzène, du toluène, des xylènes ou des produits en renfermant comme agents d'extraction, d'élution, d'imprégnation, d'agglomération ou de nettoyage et comme décapants, dissolvants ou diluants;
- opérations de séchage de tous les produits, articles, préparations, substances où le benzène, le toluène, les xylènes (ou les produits en renfermant) interviennent comme agents d'extraction, d'élution, de séparation, d'imprégnation, d'agglomération, de nettoyage, de concentration et comme décapants, dissolvants ou diluants;
- emploi du benzène comme déshydratant des alcools et autres substances liquides ou solides ;
- emploi du benzène comme dénaturant ou réactif de laboratoire.

Tableau N° 3 : affections provoquées par les rayonnements ionisants

Tableau N° 3 : affections pro-		
Désignation des maladies	Délai de	Liste indicative des principaux travaux
	prise en	susceptibles de provoquer ces maladies
	charge	-
Anémie, leucopénie,	30 jours	Tous travaux exposant à l'action des rayons
thrombopénie ou syndrome		X ou des substances radioactives naturelles
hémorragique consécutifs		ou artificielles ou à toute autre source
à une irradiation aiguë.		d'émission corpusculaire, notamment:
Anémie, leucopénie,	1 an	- extraction et traitement des minerais
thrombopénie ou syndrome		radioactifs;
hémorragique consécutifs		- préparation des substances radioactives ;
à une irradiation chronique.		- préparation des produits chimiques et
Blépharite ou conjonctivite.	7 jours	pharmaceutiques radioactifs;
Kératite.	1 an	- préparation et application de produits
Cataracte.	10 ans	luminescents radifères ;
-		- recherche ou mesures sur les substances
Radiodermite aiguë.	60 jours	radioactives et les rayons X dans les
Radiodermite chronique.	10 ans	laboratoires ;
Radio-épithélite aiguë des	60 jours	- fabrication d'appareils pour radiothérapie
muqueuses.		et d'appareils à rayons X ;
Radiolésions chroniques	5 ans	- travaux exposant les travailleurs au
des muqueuses.		rayonnement dans les hôpitaux, les cliniques, les dispensaires, les cabinets
Radionécrose osseuse.	30 ans	médicaux, les cabinets dentaires et de
Leucėmies.	30 ans	

Cancer broncho-	30 ans	radiologie dans les maisons de santé et les
pulmonaire par inhalation. Sarcome osseux.	50 ans	centres anticancéreux; - travaux dans toutes les industries ou commerces utilisant les rayons X, les substances ou dispositifs émettant les rayonnements indiqués ci-dessus.

Tableau N° 4 : affections provoquées par les ciments (aluminosilicates de calcium)

Désignation des	Délai de	Liste indicative des principaux travaux
maladies	prise en	susceptibles de provoquer ces maladies
	charge	
Ulcérations,	30 jours	Fabrication, concassage, broyage,
pyodermites.	<u> </u>	ensachage et transport à dos d'homme des
Dermites	30 jours	ciments
eczématiformes		Fabrication, à l'aide de ciments, de
récidivant en cas de	·	matériaux agglomérés et d'objets moulés.
nouvelle exposition au		Indicate a despete modes
risque ou confirmées		Emploi des ciments dans les chantiers du
par un test épicutané.	~	bâtiment et des travaux publics.
Blépharite.	30 jours	
Conjonctivite.	30 jours	

<u>Tableau N°5</u>: affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques

		inomatiques
Désignation des maladies	Délai de prise en	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
·	charge	
Acné.	30 jours	Préparation, emploi, manipulation des
Accidents nerveux aigus	7 jours	chloronaphtalènes et des produits en
causés par le	;	renfermant, notamment :
monochlorobenzène et le		- fabrication des chloronaphtalènes ;
monobromobenzène.		- fabrication des vernis, enduits, produits
Porphyrie cutanée tardive		d'entretien, pâtes à polir, à base de
causée par		chloronaphtalène ;
l'hexachlorobenzène,		- emploi de chloronaphtalènes comme
caractérisée par des		isolants électriques, en particulier dans la
lésions bulleuses		fabrication des condensateurs ;
favorisées par l'exposition	60 jours	- préparation et emploi de lubrifiants de
au soleil et		remplacement contenant des
s'accompagnant		chloronaphtalènes.
d'élévation des		
uroporphyrines dans les		Préparation, emploi, manipulation des
urines.		polychlorophényles notamment :
		-emploi des polychlorophényles comme
		isolants électriques dans la fabrication et
		l'entretien des transformateurs et des
		condensateurs;

-emploi des polychlorophényles dans les systèmes caloporteurs et les systèmes hydrauliques,

-préparation, emploi, manipulation des polybromobiphényles comme ignifugeants ;

Préparation, emploi, manipulation du chlorobenzène et du bromobenzène ou des produits en renfermant, notamment :

-emploi du chlorobenzène comme agent de dégraissage, comme solvant de pesticides ou comme intermédiaire de synthèse;

-emploi du bromobenzène comme agent de synthèse.

Préparation, emploi, manipulation de l'hexachlorobenzène, notamment :

-emploi de l'hexachlorobenzène comme fongicide;

-manipulation de l'hexachlorobenzène résiduel dans la synthèse des solvants chlorés.

<u>Tableau N° 6</u> : Ulcérations et dermites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, le chromate de zinc et le sulfate de chrome.

Désignation des	Délai de	Liste indicative des principaux travaux
maladies	prise en	susceptibles de provoquer ces maladies
	charge	
Ulcérations	30 jours	Préparation, emploi, manipulation de l'acide
nasales.		chromique, des chromates et bichromates
Ulcérations	30 jours	alcalins, du chromate de zinc et du sulfate de
cutanées		chrome, notamment :
chroniques ou		
récidivantes.		- fabrication de l'acide chromique, des chromates
Lésions	15 jours	et bichromates alcalins ;
eczématiformes		- fabrication de pigments (jaune de chrome, etc.)
récidivant en cas de		au moyen de chromates ou bichromates alcalins;
nouvelle exposition		
au risque ou		- emploi de bichromates alcalins dans le
confirmées par un		vernissage d'ébénisterie ;
test épicutané.		- emploi des chromates ou bichromates alcalins comme mordants en teinture ;
		- tannage au chrome ;
		- préparation par procédés photomécaniques de
		clichés pour impression ;
		- chromage électrolytique des métaux.

Tableau N°6 bis : Affections respiratoires provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins.

Désignation des maladies	Délai de	Liste limitative des
	prise en	travaux susceptibles de
	charge	provoquer ces maladies
Rhinite récidivant en cas de nouvelle	7 jours	Chromage électrolytique
exposition au risque ou confirmée par test.		des métaux ;
Asthme objectivé par explorations	7 jours	Fabrication,
fonctionnelles respiratoires récidivant en		manipulation, emploi de
cas de nouvelle exposition au risque ou		chromates et
confirmé par test.		bichromates alcalins.

Tableau N°6 ter : affections cancéreuses causées par l'acide chromique et les chromates et bichromates alcalins ou alcalinoterreux ainsi que par le chromate de zinc.

Désignation de la maladie	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles d'engendrer cette maladie
- A -	- A -	- A -
Cancer broncho-	30 ans	Fabrication, manipulation et conditionnement
pulmonaire primitif.	(sous	de l'acide chromique, de chromates et
	réserve	bichromates alcalins;
	d'une durée d'exposition de 5 ans)	Fabrication du chromate de zinc ;
	ue 3 ans)	Travaux de mise au bain dans les unités de
		chromage électrolytique dur.

- B -	- B -	- B -
Cancer des cavités	30 ans	Fabrication, manipulation et conditionnement
nasales.	(sous	de l'acide chromique, des chromates et
	réserve	bichromates alcalins ; fabrication du
	d'une durée	chromate de zinc.
	d'exposition	
	de 10 ans)	

Tableau N° 7: intoxication professionnelle par le tétrachlorure de carbone

Désignation des maladies	Délai de	Liste indicative des principaux travaux
	prise en	susceptibles de provoquer ces
	charge	maladies
Néphrite aiguë ou subaiguë avec	30 jours	Préparation, emploi, manipulation de
albuminurie, cylindrurie et	-	tétrachlorure de carbone ou des
azotémie progressive.		produits en renfermant, notamment :
Hépatonéphrite initialement	30 jours	-emploi de tétrachlorure de carbone
apyrétique, ictérigène ou non.		comme solvant et dissolvant, en
Ictère par hépatite, initialement	30 jours	particulier pour l'extraction des matières
apyrétique.	•	grasses et pour la teinture-
Dermite irritative.	7 jours	dégraissage ;
Accidents nerveux aigus en	3 jours	-remplissage et utilisation des
dehors des cas considérés		extincteurs au tétrachlorure de carbone.
comme accidents du travail.		

Tableau N° 8 : Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés énumérés ci-après : dichlorométhane ; trichlorométhane ; tribromométhane ; triiodométhane ; tétrabromométhane ; chloroéthane ; 1,1-dichloroéthane ; 1,2-dichloroéthane ; 1,2-dichloroéthane ; 1,1,1-trichloroéthane ; 1,1,2-trichloroéthane ; 1,1,2,2-tétrabromoéthane ; pentachloroéthane ; 1-bromopropane ; 2-bromopropane ; 1,2-dichloropropane ; trichloroéthylène ; tétrachloroéthylène ; dichloro-acétylène ;

trichlorofluorométhane; 1,1,2,2-tétrachloro - 1,2-difluoroéthane; 1,1,1,2-tétrachloro - 2,2-difluoroéthane; 1,1,2-trichloro - 1,2,2-trifluoroéthane; 1,1,1-trichloro - 2,2,2-trifluoroéthane; 1,1-dichloro - 2,2,2-trifluoroéthane; 1,1-dichloro - 1,1-difluoroéthane; 1,1-dichloro - 1-fluoroéthane

Désignation des maladies	Délai de	Liste indicative des principaux travaux
·	prise en	susceptibles de provoquer ces
	charge	maladies
- A -	- A -	- A -
Troubles cardiaques aigus	7 jours	Préparation, emploi, manipulation des
à type d'hyperexcitabilité		agents nocifs limitativement énumérés
ventriculaire ou		ci-après : trichlorométhane,
supraventriculaire et		chloroéthane, 1,1-dichloroéthane,
disparaissant après l'arrêt	,	1,1,1-trichloroéthane, trichloroéthylene,
de l'exposition au produit		tétrachloroéthylène,
		trichlorofluorométhane, 1,1,2,2-
		tétrachloro - 1,2-difluoroéthane,
		1,1,1,2-tétrachloro - 2,2-difluoroéthane,
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		1,1,2-trichloro - 1,2,2-trifluoroéthane,
•		1.1.1.trichloro - 2,2,2-trifluoroéthane,
		1,1-dichloro - 2,2,2-trifluoroéthane, 1,1-
		dichloro - 2,2,2-trifluoroethane, 1,2-
		dichloro - 1,1-diffuoroéthane, 1,1-
		dichloro - 1-fluoroethane.
- B -	- B -	- B -
Hépatites aiguës	30 jours	Préparation, emploi, manipulation des
cytolytiques à l'exclusion		agents nocifs limitativement énumérés
des hépatites virales A, B et		ci-après : trichlorométhane,
C ainsi que des hépatites		tribromométhane, triiodométhane,
alcooliques.		tétrabromométhane, 1,2-
		dichloroéthane, 1,2-dibromoéthane,
		1,1,2-trichloroéthane, 1,1,2,2-
		tétrabromoéthane, pentachloroéthane,

		1,2-dichloropropane, 1,1-dichloro -
		2,2,2-trifluoroéthane.
- C -	- C -	- C -
Néphropathies tubulaires	30 jours	Préparation, emploi, manipulation des
régressant après l'arrêt de		agents nocifs limitativement énumérés
l'exposition.		ci-après, trichlorométhane,
		tétrabromométhane, 1,2-dichlo-
		roéthane, 1,2-dibromoéthane,
		pentachloroéthane, 1,2-
		dichloropropane.
- D -	- D -	- D -
Polyneuropathhies (après	30 jours	Préparation, emploi, manipulation des
exclusion de la		agents nocifs limitativement énumérés
polyneuropathie alcoolique)		ci-après : 1-bromopropane, 2-
ou neuropathies	,.	bromopropane, dichloroacetylene
trigéminales confirmées par		(notamment en tant que contaminant
des examens		du trichloroéthylène).
électrophysiologiques.		
- E -	- E -	- E -
Neuropathies optiques	30 jours	Préparation, emploi, manipulation des
rétrobulbaires bilatérales		agents nocifs limitativement énumérés
confirmées par des		ci-après : dichloroacétylène,
examens complémentaires,		notamment en tant que contaminant du
après exclusion de la		trichloroéthylène.
neuropathie alcoolique.		
- F -	-F-	- F -
Anémies hémolythiques de	7 jours	Préparation, emploi, manipulation des
survenue brutale.		agents nocifs limitativement énumérés
		ci-après : 1,2-dichloropropane.
- G -	- G -	- G -
Aplasies ou hypoplasies	30 jours	Préparation, emploi, manipulation des
médullaires entraînant :-		agents nocifs limitativement énumérés
		ci-après : 2-bromopropane.

anémies ;- leucopénies ;- neutropénies.		
- H -	- H -	- H -
Manifestations d'intoxication oxycarbonnée résultant du métabolisme du dichlorométhane avec une oxycarbonémie supérieure à 15 ml/litre de sang ou une	3 jours	Préparation, emploi, manipulation des agents nocifs limitativement énumérés ci-après : dichlorométhane.
carboxyhémoglobine supérieure à 10 %.		

Tableau N°9 : intoxications professionnelles par les dérivés nitrés, chloronitrés et aminés des hydrocarbures benzéniques ou de ses homologues.

Désignation des maladies	Délai de prise en	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
	charge	
Manifestations consécutives à l'intoxication subaiguë ou chronique (cyanose,	1 an	Préparation, emploi, manipulation des dérivés nitrés, chloronitrés et aminés des hydrocarbures benzéniques, notamment : -fabrication des dérivés nitrés et chloronitrés
anémie, subictère). Accidents aigus (coma) en dehors des cas considérés comme accidents du travail.		du benzène et de ses homologues; -fabrication des dérivés aminés (aniline et homologues) et de certaines matières colorantes;
Dermites chroniques irritatives ou eczématiformes causées par les dérivés chloronitrés récidivante en cas de	30 jours	-préparation et manipulation d'explosifs. Sont exclues les opérations effectuées à l'intérieur d'appareils rigoureusement clos en marche normale.

nouvelle exposition au	
risque.	

Tableau N° 10 : affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol (dinitrophénols, dinitro-orthocrésol, dinoseb), par le pentachlorophénol, les pentachlorophénates et les dérivés halogénés de l'hydroxybenzonitrile (bromoxynil, ioxynil)

	- Congress	Oxyberizonishe (bremerym, 1217)
Désignation des maladies	Délai de	Liste indicative des principaux travaux
	prise en	susceptibles de provoquer ces maladies
	charge	
Intoxication suraiguë avec	3 jours	Préparation, emploi, manipulation des
hyperthermie, œdème	-	dérivés du phénoi (dinitrophénols, dinitro-
pulmonaire,	٠.	orthocrésol, dinoseb), leurs homologues et
éventuellement atteinte		leurs sels, notamment :
hépatique, rénale et	. ,	-fabrication des produits précités ;
myocardique.		-fabrication de matières colorantes au
		moyen des produits précités ;
Intoxication aiguë ou	7 jours	-préparation et manipulation d'explosifs
subaiguë avec asthénie,	 	renfermant l'un ou l'autre des produits
amaigrissement rapide,		précités ;
hypersudation suivie		-travaux de désherbage utilisant les produits
d'hyperthermie avec gêne		précités ;
respiratoire.		-travaux antiparasitaires entraînant la
Manifestations digestives	7 jours	manipulation des produits précités.
(douleurs abdominales,		
vomissements, diarrhées)		Préparation, emploi, manipulation des
associées à la présence du		dérivés halogénés de l'hydroxybenzonitrile,
toxique ou de ses		notamment:
métabolites dans le sang		- fabrication des produits précités ;
ou les urines.		
ou les diffies.		

Irritation des voies	7 jours	- fabrication et conditionnement des
aériennes supérieures et	:	pesticides en contenant.
conjonctivites.		Préparation, emploi, manipulation du
Dermites irritatives.	7 jours	pentachlorophénol, des
		pentachlorophénates ainsi que des produits
Syndrome biologique	90 jours	en renfermant, notamment au cours des
caractérisé par une		travaux ci-après :
neutropénie franche (moins	_	-trempage du bois ;
de 1 000 polynucléaires		-empilage du bois fraîchement trempé ;
neutrophiles par mm3) liée		-pulvérisation du produit ; -
à des preparations		-préparation des peintures en contenant ;
associant du		-lutte contre les xylophages;
pentachlorophénol, ses	,	-traitement des charpentes en place par des
homologues ou ses sels, à		préparations associant du
du lindane.	,	pentachlorophénol, ses homologues et ses
		sels, à du lindane.
·		

<u>Tableau N°11</u>: Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Troubles neurologiques à type de somnolence, narcose, coma.	3 jours	Préparation, emploi, manipulation des amines aromatiques, de leurs
Cyanose, subictère.	10 jours	sels, de leurs dérivés notamment
Hémoglobinurie lorsque ces maladies comportent une hémolyse et une méthémoglobinémie (en dehors des	10 jours	hydroxylés, halogénés, nitrosés, nitrés et sulfonés.

cas considérés comme accidents du		
travail).		
Dermites irritatives.	7 jours	

<u>Tableau N°11 bis</u>: Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, sulfonés et les produits qui en contiennent à l'état libre

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Dermite irritative.	7 jours	Utilisation des amines aromatiques,
Lésions eczématiformes récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmées par un test épicutané.	15 jours	de leurs sels, de leurs dérivés et des produits qui en contiennent à l'état libre, tels que matières
Rhinite récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmée par test.	7 jours	colorantes, produits pharmaceutiques, agents de conservation (caoutchouc,
Asthme objectivé par explorations fonctionnelles respiratoires récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmé par test.	7 jours	élastomères, plastomères), catalyseurs de polymérisation, graisses et huiles minérales.

Tableau N°11 ter: Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques suivantes et leurs sels: 4-aminobiphényle et sels (xénylamine); 4,4' diaminobiphényle et sels (benzidine); 2-naphtylamine et sels; 4,4'-méthylène bis (2-chloroaniline) et sels (MBOCA); 3,3'-diméthoxybenzidine et sels (o-dianisidine); 3,3'-diméthylbenzidine et sels (o-tolidine); 2-méthylaniline et sels (o-toludine); 4-chloro-2-méthylaniline et sels (p-chloro-o-toluidine); auramine (qualité technique); colorants suivants dérivés de la benzidine : Cl direct black 38, Cl direct blue 6, Cl direct brown 95.

Désignation des	Délai de	Liste indicative des principaux travaux susceptibles
maladies	prise en	de provoquer ces maladies
•	charge	
Tumeur primitive de	30 ans	Travaux exposant aux amines aromatiques visées,
l'épithélium urinaire	(sous	notamment :
(vessie, voies	réserve	- travaux de synthèse de colorants dans l'industrie
excrétrices	d'une durée	chimique ;
supérieures)	d'exposition	- travaux de préparation et de mise en œuvre des
confirmée par	de 5 ans).	colorants dans la fabrication d'encres et de peintures;
examen		- travaux de préparation et de mise en œuvre des
histopathologique		colorants dans l'industrie textile, l'imprimerie,
ou		l'industrie du cuir et l'industrie papetière ;
cytopathologique.		- travaux de fabrication d'élastomères techniques en
oytopumerog.que		polyuréthanes ou en résines époxy utilisant la 4,4'-
		méthylène bis (2-chloroaniline) et ses sels (MBOCA),
		notamment comme durcisseur ;
		- travaux de pesage, de mélangeage et de
		vulcanisation dans l'industrie du caoutchouc.

Tableau N°12: affections cutanées ou affections des muqueuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille (comprenant les fractions de distillation dites "phenoliques", "naphtaleniques", "acenaphteniques", "anthraceniques" et "chryseniques"), les brais de houille et les suies de combustion du charbon

Désignation des	Délai	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de			
maladies	de	provoquer ces maladies			
•	prise				
	en				
• •	charge				
Dermites	7 jours	Préparation, emploi et manipulation des goudrons, huiles et			
eczématiformes		brais de houille et des produits en contenant, notamment			
récidivant après		dans:			
nouvelle exposition au risque. Dermites phototoxiques. Conjonctivites photo-toxiques.		 les cokeries; les installations de distillations de goudrons de houille; la fabrication d'agglomérés de houille; la fabrication et l'utilisation de pâtes et revêtements carbonés notamment lors de la fabrication de l'aluminium selon le procédé à anode continue; la fabrication d'électrodes de carbone et de graphite; la fabrication de carbure et de siliciure de calcium; la sidérurgie lors de l'utilisation des masses de bouchage; les fonderies lors des travaux de moulage et de noyautage, de coulée et de décochage; les travaux de ramonage et d'entretien de chaudières et 			
		- les travaux de ramonage et d'entretien de chaudières et de cheminées ;			

 les travaux routiers; le bâtiment lors des travaux d'étanchéité,
de revêtement de toitures ou terrasses et d'application de peintures au brai ou au goudron ;
- l'imprégnation de briques réfractaires.

<u>Tableau N°12 bis</u>: Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion du charbon

Désignation des	Délai de	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer		
maladies	prise en	ces maladies		
	charge			
Α	A	Α		
Epithélioma primitif	20 ans	Travaux comportant la manipulation et l'emploi de		
de la peau.	(sous	goudrons de houille, huiles et brais de houille,		
	réserve	exposant habituellement au contact cutané avec les		
·	d'une durée	produits précités.		
	d'exposition			
	de 10 ans)	Travaux de ramonage et d'entretien de chaudières et		
		foyers à charbon et de leurs cheminées ou conduits		
	•	d'évacuation, exposant habituellement au contact		
		cutané avec les suies de combustion du charbon.		
В	В	В		

Cancer bronchopulmonaire primitif.

30 ans
(sous
réserve
d'une durée
d'exposition
de 10 ans)

Travaux en cokerie de personnels directement affectés à la marche ou à l'entretien des fours ou à la récupération et au traitement des goudrons, exposant habituellement à l'inhalation des émissions des produits précités.

Travaux ayant exposé habituellement à l'inhalation des émissions des produits précités dans les unités de production de gaz de ville.

Travaux de fabrication de l'aluminium dans les ateliers d'électrolyse selon le procédé à anode continue (procédé Söderberg) exposant habituellement à l'inhalation des émissions des produits précités.

Travaux de pose de joints à base de brai de houille (pâte chaude) pour la confection ou la réfection de cathodes (brasquage) exposant habituellement à l'inhalation des émissions des produits précités.

Travaux de mélangeage, de malaxage et de mise en forme lors de la fabrication d'électrodes destinées à la métallurgie exposant habituellement à l'inhalation des émissions des produits précités.

Travaux de chargement de pâte en boulets à base de brai ou de soudage de viroles dans le procédé à anode continue en électrométallurgie de ferroalliages, exposant habituellement à l'inhalation des émissions des produits précités.

		Travaux de fabrication par pressage des agglomérés de houille (boulets ou briquettes) exposant habituellement à l'inhalation des émissions des produits précités.
		Travaux de coulée et de décochage en fonderie de fonte ou d'acier utilisant des sables au noir incorporant des brais exposant habituellement à l'inhalation des émissions des produits précités. Travaux de pose de masse à boucher au goudron, nettoyage et réfection des rigoles de coulée des hauts-fourneaux exposant habituellement à l'inhalation des émissions des produits précités. Travaux de ramonage et d'entretien de chaudières et foyers à charbon et de leurs cheminées ou conduits d'évacuation exposant habituellement à l'inhalation des suies de combustion du charbon.
С	С	C
Tumeur primitive de l'épithélium urinaire (vessie, voies excrétrices supérieures) confirmée par examen histopathologique ou cytopathologique.	30 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de10 ans)	Travaux en cokerie de personnels directement affectés à la marche ou à l'entretien des fours exposant habituellement aux produits précités. Travaux de fabrication de l'aluminium dans les ateliers d'électrolyse selon le procédé à anode continue (procédé Söderberg) impliquant l'emploi et la manipulation habituels des produits précités. Travaux de ramonage et d'entretien de chaudières et foyers à charbon et de leurs cheminées ou conduits d'évacuation ou à la récupération et au traitement des

		goudrons exposant habituellement aux suies de combustion du charbon			
į					

Tableau N°13 : charbon

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Pustule maligne.	30 jours	Travaux susceptibles de mettre les ouvriers en
Œdème malin.	30 jours	contact avec des animaux atteints d'infection
Charbon gastro-intestinal.	30 jours	charbonneuse ou avec des cadavres de ces
Charbon pulmonaire.	30 jours	animaux.
(En dehors des cas considérés comme accidents du travail).		Travaux dans l'industrie du cuir. Chargement, déchargement ou transport de marchandises susceptibles d'avoir été souillées par des animaux ou des débris d'animaux.

Désignation des maladies	Délai de	Liste limitative des principaux travaux
- Boolghadon dos Maracier	prise en	susceptibles de provoquer ces maladies
	charge	
	A	A
Toutes leptospiroses confirmées par	21 jours	Travaux exposant au contact d'eaux
un examen de laboratoire spécifique		souillées ou effectuées dans les lieux
(identification du germe ou		susceptibles d'être souillés par des
sérodiagnostic à un taux considéré		déjections d'animaux porteurs de
comme significatif).		germes.
		Travaux effectués dans les mines et
		carrières (travaux de fond), les
		tranchées, les tunnels, les galeries, les
•		égouts, les caves, les chais et les
		souterrains.
		Travaux d'aménagement et d'entretien
		des cours d'eau.
		Travaux de drainage, de curage des
		fossés, de pose de canalisation d'eau ou
		d'égouts, d'entretien et vidange des
		fosses et citernes de récupération de
		déchets organiques.
		Travaux dans les cimenteries.
		Travaux effectués dans les abattoirs, les
		tueries particulières, les boucheries, les
		chantiers d'équarrissage.
		Travaux effectués dans les usines de
		délainage.
		Travaux effectués dans les cuisines, les
		fabriques de conserves de viande ou de
		poisson, les poissonneries, des fabriques
		d'aliments de bétail.

	:	Travaux effectués dans les laiteries, les
		fromageries.
		Travaux effectués dans les brasseries,
		Gardiennage, entretien et réfection des
		piscines et des parcs aquatiques,
		surveillance des nageurs.
		Travaux d'entretien et de surveillance
		des stations d'épuration.
		Travaux de soins aux animaux vertébrés.
-		Travaux dans les laboratoires de
		bactériologie ou de parasitologie.
		Travaux piscicoles de production et
		d'élevage.
	- ·	Travaux de culture de la banane, travaux
		de coupe de canne à sucre.
B- Spirochétoses à tiques :	·	
1- manifestations primaires :	30 jours	
érythème migrant de Lipschutz avec	·	
ou sans signes généraux ;		
2-manifestations secondaires :	6 mois	
- Troubles neurologiques		
méningite lymphocytaire,		
parfois isolée ou associée à :		
• des douleurs		
radiculaires;		
• troubles de la	!	
sensibilité ;		
atteinte des nerfs		
périphériques et crâniens		
(syndrome de Garin-	!	
Bujadoux Bannwarth);		
- troubles cardiaques :		

 troubles de la conduction; péricardite; troubles articulaires; oligoarthrites régressives; 		
 3- manifestations tertiaires : - encéphalomyélite progressive ; - dermite chronique atrophiante ; - arthrite chronique destructive. 	10 ans	Travaux effectués en forêt de manière habituelle : pose et entretien de lignes téléphoniques, électriques, eau et assainissement, construction et entretien de voies de circulation, levé de plan.
Pour toutes ces affections, le diagnostic doit être confirmé par un sérodiagnostic spécifique considéré comme significatif.		Travaux de soins aux animaux vertébrés. Travaux mettant au contact de l'agent pathogène ou de son vecteur dans les laboratoires de bactériologie ou de parasitologie.

<u>Tableau N°15</u>: affections professionnelles provoquées par l'arsenic et ses composés minéraux.

Dé	signation des maladies	Délai de	Liste indicative des principaux
-,-		prise en	travaux susceptibles de
		charge	provoquer ces maladies
A-	Intoxication aiguë :	7 jours	Tous travaux exposant à la
_	insuffisance circulatoire, troubles du rythme,		manipulation d'arsenic ou de
	arrêt circulatoire ;		ses composés minéraux,
	vomissement, diarrhée, syndrome de		notamment :
	cytolyse hépatique;		- traitement pyro-
_	encéphalopathie;		métallurgique de minerais
-	troubles de l'hémostase;	,	arsenicaux;
-	dyspnée aiguë.		- traitement pyro-
В.	Effets caustiques :	7 jours	métallurgique de métaux non
_	dermites de contact irritatives, plaies		ferreux arsenicaux;
	arsenicales;		- fabrication et emploi de
-	stomatite, rhinite, ulcération ou perforation		pesticides arsenicaux;
	de la cloison nasale ;		- emploi de composés
-	conjonctivite, kératite, blépharite.		minéraux arsenicaux dans le
C.	Intoxication subaiguë :	90 jours	travail du cuir, en verrerie, en
-	polynévrites ;		électronique.
-	dyskératoses palmo-plantaires,		
-	mélanodermie.		
D.	Affections cancéreuses :	40 ans	
-	dyskératose lenticulaire en disque (maladie		
	de Bowen) ;		
-	épithélioma cutané primitif;		
-	angiosarcome du foie ;		

<u>Tableau N°15 bis</u> : cancer bronchique primitif provoqué par l'inhalation de poussières ou de vapeurs arsenicales

Désignation des	Délai de	Liste limitative des principaux travaux susceptibles de
maladies	prise en	provoquer ces maladies
	charge	
Cancer	40 ans	Travaux de pyro-métallurgie exposant à l'inhalation de
bronchique		poussières ou de vapeurs arsenicales.
primitif.		Travaux de fabrication et de conditionnement de
		l'anhydride arsenieux.
	· <u></u>	Fabrication de pesticides arsenicaux à partir de composés
		inorganiques pulvérulents de l'arsenic.

<u>Tableau N°15 ter</u> : cancer bronchique primitif provoqué par l'inhalation de poussières ou de vapeurs arsenicales renfermant des arséno-pyrites aurifères

Désignation des maladies	Délai de	Liste limitative des principaux travaux
_	prise en	susceptibles de provoquer ces maladies
	charge	
cancer bronchique primitif.	40 ans	Travaux d'extraction au fond dans les mines de
	(sous	minerais renfermant des arséno-pyrites
	réserve	aurifères.
,	d'une durée	Travaux de concassage et de broyage effectué
	d'exposition	à sec de minerais renfermant des arséno-pyrites
	de 10 ans)	aurifères.

Tableau N°16: intoxication professionnelle par l'hydrogène arsénié

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Hémoglobinurie.	15 jours	Travaux exposant aux émanations
Ictère avec hémolyse.	15 jours	d'hydrogène arsénié, notamment :
Néphrite azotémique.	30 jours	 traitement des minerais arsenicaux ; préparation et emploi des arséniures
Accidents aigus (coma), en	3 jours	métalliques ;
dehors des cas considérés		- décapage des métaux ;
comme accidents du travail.		- détartrage des chaudières ;
		- gonflement des ballons avec de
		l'hydrogène impur.

Tableau N°17 : sulfocarbonisme professionnel (maladie causée par le disulfure de carbone)

Syndrome aigu neuro- digestif se manifestant par vomissements, gastralgies violentes, diarrhée avec délire et céphalées intenses. Troubles psychiques aigus avec confusion mentale, délire onirique Troubles psychiques chroniques chroniques avec états dépressifs et impulsions morbides. Polynévrites et névrites, quel qu'en soit le degré,	Désignation des maladies		Liste indicative des principaux travaux
Syndrome aigu neuro- digestif se manifestant par vomissements, gastralgies violentes, diarrhée avec délire et céphalées intenses. Troubles psychiques aigus avec confusion mentale, délire onirique Troubles psychiques aigus chroniques: Troubles psychiques aigus avec confusion mentale, délire onirique Troubles psychiques avec états dépressifs et impulsions morbides. Polynévrites et névrites, quel qu'en soit le degré, avec troubles des réactions Accidents aigus: aigus: aigus: aigus: carbone et des produits en notamment: -fabrication du sulfure de carbone dérivés; -préparation de la viscose et toutes utilisant la régénération de la ce décomposition de la viscose, fabrication de textiles artificiels et de cellulosiques; -extraction du soufre, vulcanisation caoutchouc au moyen de dissolutio ou de chlorure de soufre dans le carbone; -préparation et emploi de dissolution de carbone; -préparation de la viscose et toutes utilisant la régénération de la viscose, fabrication de textiles artificiels et decomposition de la viscose, fabrication de textiles artificiels et decomposition de la viscose, fabrication de textiles artificiels et decomposition de dissolution de carbone caoutchouc au moyen de dissolution de carbone; -préparation et emploi de dissolution de carbone; -préparation de la viscose et toutes utilisant la régénération de la viscose, fabrication de textiles artificiels et decomposition de la viscose, fabrication de textiles artificiels et decomposition de la viscose, fabrication de textiles artificiels et decomposition de la viscose, fabrication		prise en	susceptibles de provoquer ces maladies
digestif se manifestant par vomissements, gastralgies violentes, diarrhée avec délire et céphalées intenses. Troubles psychiques aigus avec confusion mentale, délire onirique Troubles psychiques acc chroniques: avec confusion mentale, délire onirique Troubles psychiques acc chroniques: avec confusion mentale, délire onirique Troubles psychiques acc chroniques chroniques avec états dépressifs et impulsions morbides. Polynévrites et névrites, quel qu'en soit le degré, avec troubles des réactions aigus: carbone et des produits en notamment: -fabrication du sulfure de carbone dérivés; -préparation de la viscose et toutes utilisant la régénération de la ce décomposition de la viscose, fabrication de textiles artificiels et concludosiques; -extraction du soufre, vulcanisation caoutchouc au moyen de dissolution ou de chlorure de soufre dans le carbone; -préparation et emploi de dissolution de carbone caoutchouc dans le sulfure de carbone caoutchouc dans le sulfure de carbone comment:		charge	
vomissements, gastralgies violentes, diarrhée avec délire et céphalées intenses. Intoxications subaiguës ou Troubles psychiques aigus avec confusion mentale, délire onirique Troubles psychiques chroniques avec états dépressifs et impulsions morbides. Polynévrites et névrites, quel qu'en soit le degré, avec troubles des réactions avois motamment : -fabrication du sulfure de carbone dérivés ; -préparation de la viscose et toutes utilisant la régénération de la ce décomposition de la viscose, fabrication de textiles artificiels et de cellulosiques ; -extraction du soufre, vulcanisation caoutchouc au moyen de dissolutio ou de chlorure de soufre dans le carbone ; -préparation et emploi de diss caoutchouc dans le sulfure de carbone -emploi de sulfure de carbone comm de la gutta-percha, des résines, de matières grasses, des huiles ess	Syndrome aigu neuro-	Accidents	Préparation, manipulation, emploi du sulfure de
violentes, diarrhée avec délire et céphalées intenses. Troubles psychiques aigus avec confusion mentale, délire onirique Troubles psychiques chroniques caoutchouc au moyen de dissolutio ou de chlorure de soufre dans le carbone; -préparation et emploi de diss caoutchouc dans le sulfure de carbon -emploi de sulfure de carbone comm de la gutta-percha, des résines, de matières grasses, des huiles ess	digestif se manifestant par	aigus :	carbone et des produits en renfermant,
délire et céphalées intenses. Intoxications subaiguës ou utilisant la régénération de la ce décomposition de la viscose, fabrication de textiles artificiels et cellulosiques; Troubles psychiques aigus avec confusion mentale, délire onirique Troubles psychiques chroniques avec états dépressifs et impulsions morbides. Polynévrites et névrites, quel qu'en soit le degré, avec troubles des réactions Intoxications dérivés; -préparation de la viscose et toutes utilisant la régénération de la ce décomposition de la viscose, fabrication de textiles artificiels et cellulosiques; -extraction du soufre, vulcanisation caoutchouc au moyen de dissolutio ou de chlorure de soufre dans le carbone; -préparation et emploi de dissocaoutchouc dans le sulfure de carbone comm de la viscose, fabrication de textiles artificiels et controlles extractions du soufre, vulcanisation caoutchouc au moyen de dissolution ou de chlorure de soufre dans le carbone; -préparation et emploi de dissocaoutchouc dans le sulfure de carbone comm de la viscose et toutes utilisant la régénération de la viscose, fabrication de textiles artificiels et controlles extractions de controlles et controlles extractions de capture de carbone; -extraction du soufre, vulcanisation caoutchouc au moyen de dissolution ou de chlorure de soufre dans le carbone; -préparation de la viscose, fabrication de textiles artificiels et controlles extractions de callulosiques; -extraction du soufre, vulcanisation caoutchouc au moyen de dissolution ou de chlorure de soufre dans le carbone; -emploi de sulfure de carbone comm de la viscose, fabrication de la viscose, fabrication de la viscose, fabrication de la viscose, fabrication de la viscose, fabrication de la viscose, fabrication de la viscose, fabrication de la viscose, fabrication de la viscose, fabrication de la viscose, fabrication de la viscose, fabrication de la viscose, fabrication de la viscose, fabrication de la viscose, fabrication de la viscose, fabrication de la viscose, fabrication de la viscose, fabrication de la	omissements, gastralgies	30 jours	
intenses. subaiguës ou utilisant la régénération de la ce décomposition de la viscose, fabrication de textiles artificiels et d cellulosiques; -extraction du soufre, vulcanisation caoutchouc au moyen de dissolutio ou de chlorure de soufre dans le carbone; -préparation de la viscose et toutes utilisant la régénération de la ce décomposition de la viscose, fabrication de textiles artificiels et d cellulosiques; -extraction du soufre, vulcanisation caoutchouc au moyen de dissolutio ou de chlorure de soufre dans le carbone; -préparation et emploi de diss caoutchouc dans le sulfure de carbo -emploi de sulfure de carbone comm de la viscose et toutes utilisant la régénération de la viscose, fabrication de textiles artificiels et d cellulosiques; -extraction du soufre, vulcanisation caoutchouc au moyen de dissolutio ou de chlorure de soufre dans le carbone; -préparation et emploi de diss caoutchouc dans le sulfure de carbo -emploi de sulfure de carbone comm de la gutta-percha, des résines, de matières grasses, des huiles ess	violentes, diarrhée avec		-fabrication du sulfure de carbone et de ses
Troubles psychiques aigus avec confusion mentale, délire onirique Troubles psychiques Troubles psychiques Cellulosiques; -extraction du soufre, vulcanisation caoutchouc au moyen de dissolutio ou de chlorure de soufre dans le carbone; -préparation et emploi de dissolution caoutchouc dans le sulfure de carbone caoutchouc dans le su	délire et céphalées	Intoxications	<u> </u>
Troubles psychiques aigus avec confusion mentale, délire onirique Troubles psychiques Chroniques: 1 an délire onirique Cellulosiques; -extraction du soufre, vulcanisation caoutchouc au moyen de dissolution ou de chlorure de soufre dans le carbone; préparation et emploi de dissolution caoutchouc dans le sulfure de carbone caoutc	ntenses.	subaiguës	-préparation de la viscose et toutes fabrications
avec confusion mentale, délire onirique Troubles psychiques chroniques avec états dépressifs et impulsions morbides. Polynévrites et névrites, quel qu'en soit le degré, avec troubles des réactions 1 an fabrication de textiles artificiels et de cellulosiques; -extraction du soufre, vulcanisation caoutchouc au moyen de dissolutio ou de chlorure de soufre dans le carbone; -préparation et emploi de dissolution carbone; -emploi de sulfure de carbone commo de la gutta-percha, des résines, de matières grasses, des huiles essentiels.		ou	utilisant la régénération de la cellulose par
délire onirique cellulosiques; -extraction du soufre, vulcanisation caoutchouc au moyen de dissolutio ou de chlorure de soufre dans le carbone; -préparation et emploi de diss caoutchouc dans le sulfure de carbon emploi de sulfure de carbone comm de la gutta-percha, des résines, de matières grasses, des huiles ess	Troubles psychiques aigus	chroniques:	décomposition de la viscose, telles que
-extraction du soufre, vulcanisation caoutchouc au moyen de dissolution ou de chlorure de soufre dans le carbone; morbides. Polynévrites et névrites, quel qu'en soit le degré, avec troubles des réactions -extraction du soufre, vulcanisation caoutchouc au moyen de dissolution ou de chlorure de soufre dans le carbone; -préparation et emploi de dissolution carbone; -préparation et emploi de carbone communique qu'en soit le degré, de la gutta-percha, des résines, de matières grasses, des huiles essentiers	avec confusion mentale,	1 an	fabrication de textiles artificiels et de pellicules
Troubles psychiques chroniques avec états dépressifs et impulsions morbides. Polynévrites et névrites, quel qu'en soit le degré, avec troubles des réactions caoutchouc au moyen de dissolution ou de chlorure de soufre dans le carbone; -préparation et emploi de dissolution carbone; -préparation et emploi de carbone communique qu'en soit le degré, avec troubles des réactions caoutchouc au moyen de dissolution ou de chlorure de soufre dans le carbone; -préparation et emploi de carbone carbone carbone carbone carbone de la gutta-percha, des résines, de matières grasses, des huiles essenties	délire onirique		
chroniques avec états dépressifs et impulsions morbides. Polynévrites et névrites, quel qu'en soit le degré, avec troubles des réactions ou de chlorure de soufre dans le carbone; -préparation et emploi de dissocaoutchouc dans le sulfure de carbone comme de la gutta-percha, des résines, de matières grasses, des huiles essentiers		·	-extraction du soufre, vulcanisation à froid du
dépressifs et impulsions morbides. Polynévrites et névrites, quel qu'en soit le degré, avec troubles des réactions carbone; -préparation et emploi de diss caoutchouc dans le sulfure de carbon -emploi de sulfure de carbone comm de la gutta-percha, des résines, de matières grasses, des huiles ess	Troubles psychiques		caoutchouc au moyen de dissolution de soufre
repréparation et emploi de dissolution de dissolution de dissolution de dissolution de dissolution de dissolution de dissolution de sulfure de carbon de la gutta-percha, des résines, de avec troubles des réactions de la gutta-percha, des résines, de matières grasses, des huiles essentiers	chroniques avec états	-	ou de chlorure de soufre dans le sulfure de
Polynévrites et névrites, quel qu'en soit le degré, avec troubles des réactions caoutchouc dans le sulfure de carbon de sulfure de carbon communité de la gutta-percha, des résines, de matières grasses, des huiles essentiers.	dépressifs et impulsions		.1
Polynévrites et névrites, -emploi de sulfure de carbone comm de la gutta-percha, des résines, de avec troubles des réactions -emploi de sulfure de carbone comm de la gutta-percha, des résines, de matières grasses, des huiles ess	morbides.		' ·
quel qu'en soit le degré, de la gutta-percha, des résines, de avec troubles des réactions matières grasses, des huiles ess			
avec troubles des réactions matières grasses, des huiles ess	Polynévrites et névrites,		-emploi de sulfure de carbone comme dissolvant
	quel qu'en soit le degré,		de la gutta-percha, des résines, des cires, des
électriques (notamment autres substances.	avec troubles des réactions		matières grasses, des huiles essentielles et
	électriques (notamment		autres substances.
chronaximétriques).	chronaximétriques).		
Névrite optique.	Névrite optique.		

Tableau N°18: nystagmus professionnel

								
Désignation des maladies	Délai	de	Liste	limitative	des	principa	aux	travaux
	prise	en	susceptibles de provoquer ces maladies					dies
	charge				,			
Nystagmus.	1 an	,	Trava	ux exéc	utés	dans	les	mines
			soute	rraines.	-			

Tableau N°19: brucelloses professionnelles

Désignation des maladies	Délai de	Liste limitative des principaux
	prise er	travaux susceptibles de
	charge	provoquer ces maladies
Brucellose aiguë avec septicémie :	2 mois	Travaux exposant au contact
- tableau de fièvre ondulante sudoro-		avec des caprins, ovins,
algique ;		bovins, porcins avec leurs
- tableau pseudo-grippal;		produits ou leurs déjections ;
- tableau pseudo-typhoïdique.		
Brucellose subaiguë avec focalisation :	2 mois	Travaux exécutés dans les
- mono- arthrite aiguë fébrile,		laboratoires servant au
polyarthrite;		diagnostic de la brucellose, à
- bronchite, pneumopathie ;		la préparation des antigènes
- réaction neuroméningée ;		brucelliens ou des vaccins
- formes hépato-spléniques subaiguës ;		antibrucelliens, ainsi que dans
Brucellose chronique :	1 an	les laboratoires vétérinaires.
- arthrite séreuse ou suppurée, ostéo-		
arthrite, ostéite, spondylodiscite,		
sacrocoxite;		
- orchite, épididymite, prostatite,		
salpingite;		
- bronchite, pneumopathie,		
pleurésie sérofibrineuse ou purulente ;		
- hépatite ;		
- anémie, purpura, hémorragie;		
adénopathie ;		

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		ļ
- néphrite ;		
- endocardite, phlébite ;	:	
- réaction méningée, méningite,		
arachnoïdite, méningo-encéphalite,		'
myélite, névrite radiculaire ;		
- manifestations cutanées d'allergies		
- manifestations psychopathologiques :		
asthénie profonde associée ou non à un		
syndrome dépressif.		

Nota: l'origine brucellienne des manifestations aiguës ou subaiguës est démontrée par l'isolement du germe, ou par les résultats combinés de deux réactions sérologiques utilisées par l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) quel que soit leur taux. Les manifestations chroniques de la brucellose doivent être associées à une intradermo-réaction positive à un allergène brucellien avec ou sans réaction sérologique positive.

Tableau N°20: affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille

Désignation des maladies	Délai de prise en	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de prevoquer
	charge	ces maladies
- A -	- A -	- A -
Affections dues à l'inhalation de		Travaux exposant à l'inhalation des
poussières de silice cristalline :		poussières renfermant de la silice
quartz, cristobalite, tridymite.		cristalline, notamment:
A1 Silicose aigüe : pneumoconiose caractérisée par des lésions alvéolo-interstitielles bilatérales mises en évidence par des examens radiographiques ou tomedensitométriques ou par des constatations anatomopathologiques (lipo- protéinose) lorsqu'elles existent ces signes ou ces constatations s'accompagnent de troubles fonctionnels respiratoires d'évolution rapide.	A1. 6 mois (sous réserve d'une durée minimale d'expositi on de 6 mois)	Travaux dans les chantiers et installations de forage, d'abattage, d'extraction et de transport de minerais ou de roches renfermant de la silice cristalline; Travaux en chantiers de creusement de galeries et fonçage de puits ou de bures dans les mines; Concassage, broyage, tamisage et manipulation effectués à sec, de
A2 Silicose chronique :	A2 35	minerais ou de roches renfermant
pneumoconiose caractérisée par	ans	de la silice cristalline.
des lésions interstitielles	(sous réserve d'une	Taille et polissage de roches renfermant de la silice cristalline ;
examens radiographiques ou tomodensitométriques ou par des constatations anatomopathologiques	durée minimale d'expositi	Fabrication et manutention de produits abrasifs, de poudres à

lorsqu'elles existent ces signes ou ces constatations s'accompagnent ou non de troubles fonctionnels respiratoires.

Complications:

- cardiaque : insuffisance
 ventriculaire droite caractérisée.
- pleuro-pulmonaires :
 tuberculose et autre
 mycobactériose (Mycobacterium
 xenopi, M. avium intracellulare,
 M. kansasii) surajoutée et
 caractérisée ; nécrose cavitaire
 aseptique d'une masse
 pseudotumorale ; aspergillose
 intracavitaire confirmée par la
 sérologie ;
- non spécifiques : pneumothorax spontané ; surinfection ou suppuration bactérienne bronchopulmonaire, subaiguë ou chronique.

Manifestations pathologiques associées à des signes radiologiques ou des lésions de nature silicotique : on de 5 ans) nettoyer ou autres produits renfermant de la silice cristalline ;

Travaux de ponçage et sciage à sec de matériaux renfermant de la silice cristalline;

Extraction, refente, taillage, lissage et polissage de l'ardoise ;

Utilisation de poudre d'ardoise (schiste en poudre) comme charge en caoutchouterie ou dans la préparation de mastic ou aggloméré;

Fabrication de carborundum, de verre, de porcelaine, de faïence et autres produits céramiques et de produits réfractaires;

Travaux de fonderie exposant aux poussières de sables renfermant de la silice cristalline : décochage, ébarbage et dessablage ;

Travaux de meulage, polissage, aiguisage effectués à sec, au moyen de meules renfermant de la silice cristalline;

		
- cancer bronchopulmonaire		Travaux de décapage ou de
primitif;	L CYTY	polissage au jet de sable contenant
		de la silice cristalline ;
- lésions pleuro-		- Particular
pneumoconiotiques à type		Travaux de construction, d'entretien
rhumatoïde (syndrome de		et de démolition exposant à
Caplan-Collinet).		l'inhalation de poussières
A3 Sclérodermie systémique	A3. 15	renfermant de la silice cristalline ;
progressive.	ans (sous	Travaux de calcination de terres à
	réserve	diatomées et utilisations des
	d'une	
	durée	produits de cette calcination ;
	minimale	Travaux de confection de
	d'expositi	prothèses dentaires.
	on de 10 ans)	
- B -	- B -	- B
	35 ans	Travaux exposant à l'inhalation de
Affections dues à l'inhalation de	(sous	poussières minérales renfermant
poussières minérales renfermant des silicates cristallins (kaolin,	réserve	des silicates cristallins (kaolin, talc)
	d'une	ou du graphite, notamment :
talc) ou du graphite :	durée	ou da grapimo, no same
Pneumoconioses caractérisées	minimale	
par des lésions interstitielles	d'expositi	
bilatérales révélées par des	on de 10	
examens radiographiques ou	ans)	
tomodensitométriques ou par des		
constatations		
anatomopathologiques		
lorsqu'elles existent que ces		
signes radiologiques ou ces		
constatations s'accompagnent ou		
non de troubles fonctionnels		
respiratoires:		

,,,,		
B1 Kaolinose.		B1 Travaux d'extraction, de
		broyage et utilisation industrielle du
		kaolin : faïence, poterie.
B2 Talcose.		B2 Travaux d'extraction, de
		broyage, de conditionnement du
		talc; Utilisation du talc comme
		lubrifiant ou comme charge dans
		l'apprêt du papier, dans la
		préparation de poudres
		cosmétiques, dans les mélanges
		de caoutchouterie et dans certaines
		peintures.
B3 Graphitose.]	B3 Manipulation, broyage,
		conditionnement, usinage,
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		utilisation du graphite, notamment
		comme réfractaire ; fabrication
		d'électrodes.
- C -	- C -	· - C -
Affections dues à l'inhalation de		Travaux exposant à l'inhalation de
poussières de houille :		poussières de houille, notamment :
C1 Pneumoconiose	C1. 35	travaux au fond dans les mines de
caractérisée par des lésions	ans (sous	houille.
interstitielles bilatérales révélées	réserve	
par des examens	d'une	
radiographiques ou	durée	
tomodensitométriques ou par des	minimale	
constatations anatomo-	d'expositi on de 10	
pathologiques lorsqu'elles	ans)	
existent, que ces signes	4.13)	
radiologiques ou ces		
constatations s'accompagnent ou		
non de troubles fonctionnels		
respiratoires.		

Complications :		
- cardiaque : insuffisance		•
ventriculaire droite caractérisée ;	!	
- pleuro-pulmonaires :		
tuberculose et autre		
mycobactériose (Mycobacterium		
xenopi, M. avium intracellulare,		
M. kansasii) surajoutée et	-	
caractérisée ; nécrose cavitaire		<u>.</u>
aseptique d'une masse		
pseudotumorale ; aspergillose	:	•
intracavitaire confirmée par la		
sérologie;		
- non spécifiques : surinfection ou		
suppuration bactérienne		•
bronchopulmonaire, subaiguë ou		
chronique; pneumothorax		
spontané.		
N. C. t. t		1
Manifestations pathologiques		
associée :		
- lésions pleuro-		
pneumoconiotiques à type		
rhumatoïde (syndrome de		
Caplan-Collinet).		
C2 Fibrose interstitielle	C2. 35	
pulmonaire diffuse non	ans (sous	
régressive, d'apparence primitive.	réserve	
Cette affection doit être confirmée	d'une	
par un examen radiographique ou	durée	

			
minimale			
d'expositi			
on de 10			
ans)			
-			
_			
			•
			`.
			-
	d'expositi on de 10	d'expositi on de 10	d'expositi on de 10

Tableau N° 21 : intoxication professionnelle par le bromure de méthyle

Désignation des maladies	Délai de	Liste indicative des principaux
	prise en	travaux susceptibles de provoquer
	charge	ces maladies
Troubles encéphalo-	7 jours	Préparation, manipulation, emploi
médullaires :		du bromure de méthyle ou des
- tremblements intentionnels ;		produits en renfermant, notamment :

		T
- myoclonies ;		-préparation du bromure de méthyle
- crises épileptiformes ;		-préparation des produits chimiques
- ataxies ;		pharmaceutiques au moyen du
- aphasie et dysarthrie;		bromure de méthyle ;
- accès confusionnels ;		-remplissage et utilisation des
- anxiété pantophobique ;		extincteurs au bromure de méthyle;
- dépression mélancolique.		-emploi du bromure de méthyle
		comme agent désinfectant et de
Troubles oculaires :	7 jours	dératisation
- amaurose ou amblyopie;		
- diplopie.	-	
Troubles auriculaires :	7 jours	
- hyperacousie ;	٠,	
- vertiges et troubles		
labyrinthiques.		
Accidents aigus (en dehors des		
cas considérés comme		
accidents du travail) :		
- crises épileptiques ;		
- coma.		

Tableau N° 22 : intoxication professionnelle par le chlorure de méthyle

Désignation des maladies	Délai	de	Liste	indicative	des	principaux
	prise	en	trava	ux susceptib	oles de	e provoquer
	charge		ces r	naladies	.,	
Vertiges.	7 jours		Prép	aration, emp	loi et n	nanipulation
Amnésie.	7 jours	7 jours		chlorure	de	méthyle,
Amblyopie.	7 jours	· -				

Ataxie.	7 jours	notamment la réparation des
Accidents aigus (coma, délire) en	3 jours	appareils frigorifiques.
dehors des cas considérés comme		
accidents du travail.		

<u>Tableau N° 23</u> : ankylostomose professionnelle : anémie engendrée par l'ankylostome duodénal

Désignation des maladies		Liste limitative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
	charge	
Anémie confirmée par la présence de plus de 200 œufs d'ankylostome par centimètre cube de selles, un nombre de globules rouges égal ou inférieur à 3 500 000 par millimètre cube et un taux d'hémoglobine inférieur à 70%.	3 mois	Travaux souterrains effectués à des températures égales ou supérieures à 20°C. Travaux agricoles effectués dans les basfonds/marais ou qui ont lieu dans les terrains infestés par les larves à des températures égales ou supérieures à 20 °C

<u>Tableau N°24</u> : maladies professionnelles engendrées par les aminoglycosides, notamment par la streptomycine, la néomycine et leurs sels

Désignation des malac	lies	Délai	de	Liste	indicative	des	principaux	travaux
		prise	en	susce	ptibles de p	rovoq	uer ces mala	adies
		charge						
Lésions eczématifo	rmes			Trava	ux effectués	s :		
récidivant en cas	de	15 jours	.				-r	

nouvelle exposition au	- dans les services médicaux et socio-
risque ou confirmées par un	médicaux ;
test épicutané.	- dans les organismes agricoles de
	production, de stockage et de vente
	d'aliments du bétail,
	- dans le cadre de soins donnés au bétail,
	comportant la fabrication, la manipulation ou
	l'emploi d'aminoglycosides, notamment la
	streptomycine et la néomycine et leurs sels
	ou les produits en renfermant.

<u>Tableau N° 25</u> : affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur les éléments fixes

Désignation des maladies	Délai de	Liste limitative des principaux travaux
	prise en	susceptibles de provoquer ces
	charge	maladies
- A -		-A-

Affections ostéo-articulaires		Travaux exposant habituellement aux
confirmées par des examens		vibrations transmises par :
radiologiques :		a) les machines-outils tenues à la
- arthrose du coude comportant	5 ans	main, notamment :
des signes radiologiques	!	
d'ostéophytose;		- les machines percutantes, telles
- ostéonécrose du semi-lunaire	1an	que les marteaux piqueurs, les
(maladie de (Kienböck);		burineurs, les bouchardeuses et
- ostéonécrose du scaphoïde	1an	les fouloirs ;
carpien (maladie de Kölher).		- les machines roto percutantes,
Troubles angioneurotiques de la	1 an	telles que les marteaux
main, prédominant à l'index et au		perforateurs, les perceuses à
médius, pouvant s'accompagner de		percussion et les clés à choc;
crampes de la main et de troubles		- les machines rotatives, telles que
prolongés de la sensibilité et		les polisseusses, les meuleuses,
confirmés par des épreuves		les scies à chaîne, les
fonctionnelles objectivant le	:	tronçonneuses et les
phénomène de Raynaud		débroussailleuses ;
		- les machines alternatives, telles
		que les ponceuses et les scies
		sauteuses.
		b) les outils tenus à la main associés à
		certaines machines précitées,
		notamment dans des travaux de
		burinage;
		c) les objets tenus à la main en cours
		de façonnage, notamment dans les
1		travaux de meulage et polissage et
		travaux sur machine à rétreindre.
-B-		-B-

Affections ostéo-articulaires		Travaux exposant habituellement aux
confirmées par des examens		chocs provoqués par l'utilisation
radiologiques :		manuelle d'outils percutants :
- arthrose du coude comportant	5 ans	- travaux de martelage tels que les
des signes radiologiques		travaux de forge, tôlerie,
d'ostéophytose;		chaudronnerie et travail du cuir;
- ostéonécrose du semi-lunaire	1 an	- travaux de terrassement et de
(maladie de (Kienböck) ;		démolition ;
- ostéonécrose du scaphoïde	1 an	 utilisation de pistolets de
carpien (maladie de Kölher).	•	scellements ;
		- utilisation de clouteuses et de
		riveteuses.
-C-	· <u>-</u> ''	-C-
Atteinte vasculaire cubitopalmaire	1 an	Travaux exposant habituellement à
en règle unilatérale (syndrome du	(sous	l'utilisation du talon de la main en
marteau hypothénar) entraînant un	réserve	percussion directe itérative sur un plan
phénomène de Raynaud ou des	d'une	fixe ou aux chocs transmis à
manifestations ischémiques des	L	l'éminence hypothénar par un outil
doigts confirmés par	d'expositi	percuté ou percutant.
l'artériographie objectivant un	on de 5 ans).	
anévrisme ou une thrombose de		
l'artère cubitale ou de l'arcade		
palmaire superficielle.	!	·

Tableau N°26 : affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse et par les dérivés suivants du pétrole : extraits aromatiques, huiles minérales utilisées à haute température dans les opérations d'usinage et le traitement de métaux, suies de combustion de produits pétroliers

Désignation des maladies	Délai	de	Liste limitative des principaux travaux
	prise	en	susceptibles de provoquer ces maladies
	charge	е	
A. Affections bénignes :			
1.	,		Manipulation et emploi de ces huiles et
- papulo-pustules multiples et	7 jour	s	graisses d'origine minérale ou de synthèse
leurs complications		ı	lors des travaux suivants :
furonculeuses (les lésions			- tournage, décolletage, fraisage,
sont habituellement	-		perçage, alésage, taraudage, filetage,
localisées à la face dorsale			sciage, rectification et de façon générale,
des mains et des bras, à la			tous travaux d'usinage mécanique des
partie antérieure des cuisses			métaux comportant l'emploi de ces
et sont parfois étendues aux			produits;
régions en contact direct			- tréfilage, forgeage, laminage, trempe à
avec les parties des			l'huile dans l'industrie métallurgique;
vêtements de travail			- travaux d'entretien, de réparation et de
imprégnées d'huile ou de			mise au point mécanique comportant
fluide);			l'emploi d'huile de moteurs, d'huiles
- dermite d'irritation récidivant	7 jour	rs	utilisées comme composants de fluides
à de nouvelles expositions			hydrauliques et autres lubrifiants ;
ou confirmée par tests			- travaux du bâtiment et des travaux
épicutanės ;	!		publics comportant l'emploi des huiles de
- lésions eczématiformes	15 jo	urs	décoffrage du béton ;
récidivant après nouvelle			- travaux comportant l'emploi d'huile
exposition au risque ou			d'extension dans l'industrie du
confirmées par un test			caoutchouc, d'huile d'ensimage de fibres
cutané positif au produit			textiles ou de fibres minérales, d'huiles de
manipulé ;			démoulage et d'encres grasses dans
			l'imprimerie.
2. granulome cutané avec	1 mo	is	Travaux comportant la pulvérisation
réaction			d'huiles minérales.
gigantofolliculaire			

			Traversy do paraffinada et travally
3.	insuffisance respiratoire	6 mois	Travaux de paraffinage et travaux
	liée à un granulome		exposant à l'inhalation de brouillards
	pulmonaire confirmé		d'huile minérale.
	médicalement ou à une		
	pneumopathie dont la	<u> </u>	
	relation avec l'huile		
	minérale ou la paraffine		
	est confirmée par la		
	présence au sein des		
	macrophages alvéolaires		
	de vacuoles intra-		
:	cytoplasmiques prenant		
	les colorations usuelles		
	des lipides	!	
B.	Affections cancéreuses :		
Epith	éliomas primitifs de la peau.	30 ans,	Travaux d'usinage par enlèvement ou
		(sous	déformation de matière ou travaux de
		réserve	traitement des métaux et alliages
	·	d'une	exposant habituellement au contact
	•	durée	cutané avec des huiles minérales peu ou
		d'expositi	non raffinées ou régénérées.
		on	Travaux exposant habituellement au
		minimale	contact cutané avec des extraits
		de 10 ans).	aromatiques pétroliers utilisés notamment
		ans).	comme huiles d'extension, d'ensimage,
			de démoulage, ou comme fluxant des
			bitumes.
			Travaux exposant habituellement au
			contact cutané avec des résidus de
			craquage utilisés notamment comme
			liants ou fluidifiants et avec des huiles
			moteur usagées.
			10.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0.0

Travaux de ramonage et nettoyage de
chaudières et de cheminées exposant aux
suies de combustion de produits
pétroliers.

Tableau N° 27 : maladies professionnelles engendrées par la chlorpromazine

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Lésions eczématiformes récidivant à de nouvelles expositions ou confirmées par tests épicutanés.	15 jours	Travaux comportant la fabrication, la manipulation ou l'emploi de la chlorpromazine, notamment : - travaux de conditionnement de la
Conjonctivite aiguë bilatérale.	7 jours	chlorpromazine; - application des traitements à la chlorpromazine; - à la suite de soins donnés au bétail.

<u>Tableau N° 28</u>: affections dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques (Mycobacterium avium/intracellulaire, Mycobacterium kansasii, Mycobacterium xenopi, Mycobacterium marium, Mycobacterium fortuitum)

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
- A -		-A-
Affections dues à Mycobacterium		Travaux susceptibles de mettre en
bovis:		contact avec des animaux porteurs de
- tuberculose cutanée ou sous-	6 mois	bacilles tuberculeux ou exécutés dans
cutanée.		des installations où ont séjourné de tels
- tuberculose ganglionnaire.	6 mois	animaux.
- synovite, ostéo-arthrite.	1an	Travaux exécutés dans les abattoirs, les
- autres localisations	6 mois	boucheries, les charcuteries, les triperies
A défaut de preuves		ou boyauderies, les entreprises
bactériologiques, le diagnostic devra		d'équarrissage.
s'appuyer sur des examens		Manipulation ou traitement du sang, des
anatomo-pathologiques ou		glandes, des os, des cornes, des cuirs
d'imagerie, ou à défaut par traitement	•	verts.
d'épreuve spécifique.	,	Soins vétérinaires.
		Travaux de laboratoire de biologie.
- B -		-B-
Affections dues à Mycobacterium	6 mois	Travaux de laboratoire de bactériologie.
tuberculosis, Mycobacterium	i	Tous travaux effectués par le personnel
bovis, Mycobacterium africanum.		de soins et assimilé, de laboratoire,
- infection tuberculeuse latent,		d'entretien, de service ou de services
- tuberculose pulmonaire ou		sociaux le mettant au contact de produits
pleurale,		contaminés ou de malades dont les
- tuberculose extra thoracique.		examens bactériologiques ont été
L'infection tuberculeuse latente		positifs.
sera attestée par l'évolution des		
tests tuberculiniques (IDR et/ou		
IGRA). L'étiologie des autres		
pathologies devra s'appuyer à		
défaut de preuves		
bactériologiques, sur des examens		

anatomo-pathologiques ou		
d'imagerie, ou à défaut, par		
traitement d'épreuve spécifique.		-C-
-C-		
Infections dues à Mycobacterium	6 mois	Travaux de laboratoire de bactériologie.
avium intracellulaire,		Travaux effectués par le personnel de
Mycobacterium kansasii,		soins et assimilé, de laboratoire,
Mycobacterium xenopi.	_	d'entretien, de service ou des services
pneumopathies chroniques dont		sociaux, mettant le personnel au contact
l'étiologie doit être confirmée par		de produits contaminés ou de maladies
des examens bactériologiques.		dont les examens bactériologiques ont
•		été positifs.
-D-		-D-
Affections cutanees dues à	30 jours	Travaux en milieu aquatique mettant en
Mycobacterium marinum et		contact avec des eaux contaminées.
fortuitum: infections cutanées		Travaux d'entretien des piscines et
granulomateuses ulcéreuses		aquarium.
prolongées dont l'étiologie doit	:	
être confirmée par des examens		
bacteriologiques		

<u>Tableau N°29</u>: affections respiratoires consécutives à l'inhalation de poussières textiles végétales

Désignation des maladies	Délai	de	Liste limitative des principaux
	prise	en	travaux susceptibles de provoquer
	charge)	ces maladies
- A -	-		-A-
Syndrome respiratoire obstructif aigu	7 jours	3	Travaux exposant à l'inhalation de
caractérisé par une oppression thoracique	(sous		poussières de coton, lin, chanvre,
survenant habituellement après une	réserv	9	Kapok, sisal dans les ateliers de :
interruption d'exposition au risque d'au	d'une		- teillage
moins 36 heures et se manifestant	durée	aiti	- ouvraison
quelques heures après la reprise de-	d'expo	•	- battage
l'exposition au risque (byssinose et	ans)		- cardage
affections apparentées).	u,10)		- étirage
			- peignage
Le caractère obstructif de ce syndrome doit être			- bambrochage
confirmé par des explorations fonctionnelles			- filage
respiratoires pratiquées au moment de la reprise			- bobinage
de l'exposition au risque et six à huit heures			- retordage
aprės.			- ourdissage
			- tissage
			- égrenage.
- B ·-			· -B-
Broncho-pneumopathie chronique	5	ans	Travaux identiques à ceux visés en
obstructive consécutive à des épisodes	(sous		A sous réserve qu'ils ne soient pas
respiratoires obstructifs aigus caractérisés	réserv	'e	réalisés dans des ateliers où
cliniquement comme ci-dessus et répétitifs.	d'une		s'effectue uniquement le filage à
Cette broncho-pneumopathie doit être	durée		bout libre (procédé dit « open end
confirmée par des explorations fonctionnelles	d'exp		»).
respiratoires avec un volume expiratoire	on de	, IU	
maximal par seconde (VEMS) abaissé d'au	ans)		
moins 40% par rapport à la valeur moyenne			
théorique.	<u> </u>		<u> </u>

Tableau N° 30 : tétanos professionnel

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Tétanos, en dehors des cas consécutifs à un accident du travail.	30 jours	Travaux effectués dans les égouts, Travaux de ramassage d'ordures ménagères,
		Travaux agricoles ainsi que tous travaux comportant un contact avec les animaux domestiques, leurs dépouilles ou leurs déjections.

Désignation des maladies	Délai prise charge		Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Encéphalopathie aiguë.	10 jours		Extraction, traitement, préparation, emploi,
Tremblement intentionnel.	1 an		manipulation du mercure, de ses amalgames,
Ataxie cérébelleuse.	1 an		de ses combinaisons et de tout produit en
Stomatite.	30 jours	·	renfermant, notamment :
Coliques et diarrhées.	15 jours	·	- distillation du mercure et récupération du
Néphrite azotémique	1 an		mercure par distillation de résidus industriels;
Lésions eczématiformes	15 jours	-	- fabrication et réparation de thermomètres,
récidivant en cas de			baromètres, manomètres, pompes ou trompes
nouvelle exposition au			à mercure.
risque ou confirmées par un test épicutané.			Emploi du mercure ou de ses composés dans la construction électrique, notamment : - emploi des pompes ou trompes à mercure dans la fabrication des lampes à incandescence, lampes radiophoniques, ampoules radiographiques; - fabrication et réparation de redresseurs de courant ou de lampes à vapeur de mercure; - emploi du mercure comme conducteur dans l'appareillage électrique; - préparation du zinc amalgamé pour les piles électriques; - fabrication et réparation d'accumulateurs électriques au mercure.
			Emploi du mercure et de ses composés dans l'industrie chimique, notamment : - emploi du mercure ou de ses composés comme agents catalytiques ;

 électrolyses avec cathode de mercure au chlorure de sodium ou autres sels.

Fabrication de composés au mercure.

Préparation, conditionnement et application de spécialités pharmaceutiques ou phytopharmaceutiques contenant du mercure ou des composés du mercure.

Travail des peaux au moyen de sels de mercure, notamment :

- secrétage des peaux par le nitrate acide de mercure, -feutrage des poils sécrétés,
- naturalisation d'animaux au moyen de sels de mercure.
- traitement et conservation des semences au moyen de sels de mercure.

Dorure, argenture, étamage, bronzage, damasquinage à l'aide de mercure ou de sels de mercure.

Fabrication et emploi d'amorces au fulminate de mercure.

Autres applications et traitements par le mercure.

<u>Tableau N°32</u>: affections professionnelles liées au contact avec le phosphore et le sesquisulfure de phosphore

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Ostéomalacie ou nécrose du maxillaire inférieur.	1 an	Préparation, emploi, manipulation du phosphore et du sesquisulfure
Dermite aiguë irritative ou eczématiforme récidivant en cas de nouvelle exposition au risque.	15 jours	de phosphore. Fabrication de certains dérivés du
Dermite chronique irritative ou eczématiforme récidivant au contact du sesquisulfure de phosphore.	90 jours	phosphore, notamment des phosphures.

Tableau N°33 : maladies consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante

Désignation des maladies	Délai de	Liste indicative des principaux
	prise en	travaux susceptibles de
	charge	provoquer ces maladies
A-Asbestose: fibrose pulmonaire	35 ans	Travaux exposant à l'inhalation
diagnostiquée sur des signes	(sous	de poussières d'amiante,
radiologiques spécifiques, qu'il y ait	réserve	notamment : extraction,
ou non des modifications des	d'une durée	manipulation et traitement de
explorations fonctionnelles	d'exposition	minerais et roches amiantifères.
respiratoires.	de 2 aris)	
Complications :		Manipulation et utilisation de
-insuffisance respiratoire aiguë;		l'amiante brut dans les
-insuffisance ventriculaire droite.		opérations de fabrication
		suivantes : amiante-ciment ;
		amiante-plastique ; amiante-
B-Lésions pleurales bénignes avec		textile; amiante-caoutchouc;
ou sans modifications des		carton, papier et feutre d'amiante
explorations fonctionnelles		enduit ; feuilles et joints en
respiratoires :		amiante ; garnitures de friction
		contenant de l'amiante ; produits
-pleurésie exsudative ;	35 ans	moulés ou en matériaux à base
	(sous	d'amiante et isolants.
-	réserve	1
	d'une durée	Travaux de cardage, filage,
	d'exposition	tissage d'amiante et confection
	de 5 ans)	de produits contenant de
	40	l'amiante.
- plaques calcifiées ou non	40 ans	
péricardiques ou pleurales,		Application, destruction et
unilatérales ou bilatérales,		élimination de produits à base
lorsqu'elles sont confirmées par un		d'amiante :
examen tomodensitométrique;		

- épaississement de la plèvre	35 ans	-amiante projeté ; calorifugeage
viscérale, soit diffus soit localisé	(sous	au moyen de produits contenant
lorsqu'il est associé à des bandes	réserve	de l'amiante ; démolition
parenchymateuses ou à une	d'une durée	d'appareils et de matériaux
atélectasie par enroulement. Ces	d'exposition	contenant de l'amiante ;
anomalies devront être confirmées	de 5 ans)	déflocage.
par un examen tomodensitométrique.		
		Travaux de pose et de dépose
C Dégénérescence maligne	35 ans	de calorifugeage contenant de
bronchopulmonaire compliquant les	(sous	l'amiante.
lésions parenchymateuses et	réserve	·
pleurales bénignes ci-dessus	d'une durée	Travaux d'équipement,
mentionnées.	d'exposition	d'entretien ou de maintenance
	de 5 ans)	effectués sur des matériels ou
	!	dans des locaux et annexes
D Mésothéliome malin primitif de la	40 ans	
plèvre, du péritoine, du péricarde.		revêtus ou contenant des
E Autres tumeurs pleurales	40 ans	matériaux à base d'amiante.
primitives.	(sous	
	réserve	Conduite de four.
	d'une durée	
	d'exposition	Travaux nécessitant le port
	de 5 ans)	habituel de vêtements contenant
		de l'amiante.

<u>Tableau N°33 bis</u> : cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante

Désignation des	Délai de	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer
maladies	prise en	cette maladie
	charge	
Cancer broncho-	40 ans	Travaux directement associés à la production des
pulmonaire primitif	(sous	matériaux contenant de l'amiante
	réserve	Travaux nécessitant l'utilisation d'amiante en vrac.
· -	d'une durée	Travaux d'isolation utilisant des matériaux contenant
· ·	d'exposition	de l'amiante.
	de 10 ans)	Travaux de retrait d'amiante.
		Travaux de pose et de dépose de matériaux isolants
		à base d'amiante.
		Travaux d'usinage, de découpe et de ponçage de
·		matériaux contenant de l'amiante.
•		Fabrication de matériels de friction contenant de
		l'amiante.
		Travaux d'entretien ou de maintenance effectués sur
•		des équipements contenant des matériaux à base
		d'amiante.

Tableau N° 34: affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel.

Désignation des maladies	Délai de	Liste indicative des principaux
	prise en	travaux susceptibles de provoquer
	charge	ces maladies
Lésions eczématiformes récidivant en	15 jours	Nickelage électrolytique des
cas de nouvelle exposition au risque		métaux
ou confirmées par test épicutané.		

Tableau N° 34 bis: affections respiratoire causées par les oxydes et les sels de nickel.

Désignation des maladies		Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer
	prise en charge	ces maladies
Rhinite récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmée par un test,	7 jours	Nickelage électrolytique des métaux
Asthme objectivé par explorations fonctionnelles respiratoires, récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmé		
par test.		

Tableau N° 34 ter: cancer provoqué par les opérations de grillage des mattes de nickel

rabioad it of ter. states pro-	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Désignation des maladies	Délai	de	Liste limitative des travaux
	prise	en	susceptibles de provoquer ces
	charge		maladies
Cancer primitif de l'ethmoïde et des	40 ans	-:	Opérations de grillage de mattes de
sinus de la face.			nickel
Cancer bronchique primitif.			
	t		

<u>Tableau N° 35</u>: maladies engendrées par les bétalactamines (notamment les pénicillines et leurs sels) et les céphalosporines

Désignation des maladies	Délai de	Liste indicative des principaux
	prise en	travaux susceptibles de provoquer
	charge	ces maladies
Lésions eczématiformes récidivant en	30 jours	Travaux comportant la préparation
cas de nouvelle exposition ou		ou l'emploi des pénicillines, de leurs
confirmées par test.		sels ou des céphalosporines,
Rhinite recidivant en cas de nouvelle	7 jours	notamment :
exposition au risque ou confirmé par		- travaux de conditionnement,
test		- application des traitements,
Asthme objectivé par explorations	7 jours	- à la suite de soins donnés au
fonctionnelles respiratoires, récidivant		betail,
en cas de nouvelle exposition au	:	- dans les entreprises agricoles de
risque ou confirmé par test.		production, de stockage et de vente
		d'aliments de bétail.

Tableau N°36 : atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels

Désignation des maladies	Délai de	Liste limitative des travaux susceptibles de	
	prise en	provoquer ces maladies	
	charge		
Hypoacousie de perception	1 an (sous	Exposition aux bruits lésionnels provoqués	
par lésion cochléaire	réserve	par:	
irréversible, accompagnée ou d'une du	d'une durée	(1	
	d'exposition	Les travaux sur métaux par percussion,	
	d'un an,	abrasion ou projection tels que :	
Cette hypoacousie est	réduite à 30	- le décolletage, l'emboutissage,	
caractérisée par un déficit	jours en ce	l'estampage, le broyage, le fraisage, le	
audiométrique bilatéral, le	qui concerne la	martelage, le burinage, le rivetage, le	
plus souvent symétrique et	mise au	laminage, l'étirage, le tréfilage, le	
affectant préférentiellement	point des	découpage, le sciage, le cisaillage, le	
les fréquences élevées.	propulseurs	tronçonnage;	
Le diagnostic de cette	, réacteurs	a on şom so	
hypoacousie est établi : par	et moteurs	- l'ébarbage, le grenaillage manuel, le	
une audiométrie tonale	thermiques)	thermiques)	sablage manuel, le meulage, le polissage,
liminaire et une audiométrie		le gougeage et le découpage par procédé	
vocale qui doivent être		arc-air, la métallisation.	
concordantes ; - en cas de		o to settleme to toronnago to hobigage	
non-concordance : par une		2. Le câblage, le toronnage, le bobinage	
impédancemétrie et		de fils d'acier.	
recherche du réflexe		3. L'utilisation de marteaux et perforateurs	
stapédien ou, à défaut, par		pneumatiques.	
l'étude du suivi			
audiométrique professionnel.		4. La manutention mécanisée de récipients	
addiomoniquo professionino.		métalliques.	
Ces examens doivent être			
réalisés en cabine			
insonorisée, avec un			
audiomètre calibré.			

Cette audiométrie diagnostique est réalisée après une cessation d'exposition au bruit lésionnel d'au moins 3 jours et doit faire apparaître sur la meilleure oreille un déficit d'au moins 35 dB. Ce déficit est la moyenne des déficits mesurés sur les fréquences 500, 1000, 2000 et 4000 Hertz.

Aucune aggravation de cette surdité professionnelle ne peut être prise en compte après le délai de prise en charge, sauf en cas de nouvelle exposition au bruit lésionnel.

- 5. Les travaux de verrerie à proximité des fours, machines de fabrication, broyeurs et concasseurs ; l'embouteillage.
- 6. Le tissage sur métiers ou machines à tisser, les travaux sur peigneuses, machines à filer incluant le passage sur bancs à broches, retordeuses, moulineuses, bobineuses de fibres textiles.
- 7. La mise au point, les essais et l'utilisation des propulseurs, réacteurs, moteurs thermiques, groupes électrogènes, groupes hydrauliques, installations de compression ou de détente fonctionnant à des pressions différentes de la pression atmosphérique, ainsi que des moteurs électriques de puissance comprise entre 11 kW et 55 kW s'ils fonctionnent à plus de 2 360 tours par minute, de ceux dont la puissance est comprise entre 55 kW et 220 kW s'ils fonctionnent à plus de 1 320 tours par minute et de ceux dont la puissance dépasse 220 kW.
- 8. L'emploi ou la destruction de munitions ou d'explosifs.
- 9. L'utilisation de pistolets de scellement.
- 10. Le broyage, le concassage, le criblage, le sablage manuel, le sciage, l'usinage de pierres et de produits minéraux.

- Les procédés industriels de séchage de matières organiques par ventilation.
- 12. L'abattage, le tronçonnage,l'ébranchage mécanique des arbres.
- 13. L'emploi des machines à bois en atelier : scies circulaires de tous types, scies à ruban, dégauchisseuses, raboteuses, toupies, machines à fraiser, tenonneuses, mortaiseuses, moulurières, plaqueuses de chants intégrant des fonctions d'usinage, défonceuses, ponceuses, clouteuses.
- 14. L'utilisation d'engins de chartier : bouteurs, décapeurs, chargeuses, moutons, pelles mécaniques, chariots de manutention tous terrains.
- 15. Le broyage, l'injection, l'usinage des matières plastiques et du caoutchouc.
- 16. Le travail sur les rotatives dans l'industrie graphique.
- 17. La fabrication et le conditionnement mécanisé du papier et du carton.
- 18. L'emploi du matériel vibrant pour l'élaboration de produits en béton et de produits réfractaires.
- 19. Les travaux de mesurage des niveaux sonores et d'essais ou de réparation des dispositifs d'émission sonore.

- 20. Les travaux de moulage sur machines à secousses et décochage sur grilles vibrantes.
- 21. La fusion en four industriel par arcs électriques.
- 22. Les travaux sur ou à proximité des aéronefs dont les moteurs sont en fonctionnement dans l'enceinte d'aérodromes et d'aéroports.
- 23. L'exposition à la composante audible dans les travaux de découpe, de soudage et d'usinage par ultrasons des matières plastiques.
- 24. Les travaux suivants dans l'industrie agroalimentaire :
- l'abattage et l'éviscération des volailles, des porcs et des bovins ;
- le plumage de volailles ;
- l'emboîtage de conserves alimentaires ;
- le malaxage, la coupe, le sciage, le broyage, la compression des produits alimentaires.
- 25. Moulage par presse à injection de pièces en alliages métalliques.

Tableau N° 37 : affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères.

Désignation des maladies	Délai de	Liste indicative des principaux travaux
	prise en	susceptibles de provoquer ces maladies
	charge	
Dermites irritatives	7 jours	Préparation, emploi et manipulation de
Lésions eczématiformes	15 jours	l'aldéhyde formique, de ses solutions (formol)
récidivant en cas de		et de ses polymères, notamment :
nouvelle exposition au		- fabrication de substances chimiques, à partir
risque ou confirmées par		de l'aldéhyde formique ;
un test épicutané.		- fabrication de matières plastiques à base de
Rhinite récidivant en cas	7 jours	formol;
de nouvelle exposition au		- travaux de collage exécutés avec des
risque ou confirmée par		matières plastiques renfermant un excès de
test.		formol;
Asthme objectivé par	7 jours	- opérations de désinfection ;
explorations fonctionnelles	ļ	- apprêtage des peaux ou des tissus.
respiratoires récidivant en		
cas de nouvelle exposition	,	
au risque ou confirmé par		·
test.		

Tableau N° 37 bis : affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique.

Désignation des	Délai de	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de		
maladies	prise en	provoquer ces maladies		
	charge			
Carcinome du	40 ans	Préparation de l'aldéhyde formique et de ses solutions		
nasopharynx.	(sous	(formol) à l'exception des travaux effectués en système clos.		
	réserve	Utilisation de l'aldéhyde formique dans les laboratoires		
	d'une	d'histologie, d'anatomo-cyto-pathologie et en thanatopraxie		
	expositi	à l'exception des travaux effectués en système clos.		
	on de 5	Traitements des peaux mettant en œuvre de l'aldéhyde		
	ans)	formique à l'exception des travaux effectués en système clos.		
		Fabrication de résines urée formol, mélamine formol,		
		mélamine urée formol, phénol formol à l'exception des		
:		travaux effectués en système clos.		
		Travaux de fabrication des panneaux de bois constitués de		
		fibres, particules ou lamelles mettant en œuvre des résines		
		à base d'aldéhyde formique : préparation du mélange		
		collant, collage et pressage, refroidissement des panneaux.		
		Imprégnation de papiers par des résines urée formol et		
•		mélamine formol.		
		Vernissage de parquets mettant en œuvre des résines urée		
		formol.		
		Utilisation de résines urée formol pour la consolidation de		
		terrain (mines et travaux publics).		
		Travaux d'apprêt et finition de voiles de tulle mettant en		
		œuvre de l'aldéhyde formique.		
		Travaux d'extinction d'incendies.		

Tableau N°38 : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D et

Ε

Désignation des maladies	Délai de	Liste limitative des travaux
	prise en	susceptibles de provoquer ces
	charge	maladies
- A -		- A -
Hépatites virales transmises par		Travaux comportant des actes de
voie orale		soins, d'hygiène, d'entretien,
		d'analyses de biologie médicale,
a) Hépatites à virus A :	·	susceptibles d'exposer aux
Hépatite fulminante	40 jours	produits biologiques d'origine
Hépatite aiguë ou subaiguë	60 jours	humaine et aux produits
Formes à rechutes	60 jours	contaminés par eux.
Ces pathologies et leur étiologie		
doivent être confirmées par des	-	Travaux comportant des actes de
examens biochimiques et par		soins et d'hygiène corporelle, de
une sérologie traduisant une		soutien, dans des crèches,
infection en cours par le virus A.		garderies, institutions sociales et
b) Hépatites à virus E :		médico-sociales recevant des
Hépatite fulminante	40 jours	enfants et des adultes handicapés.
Hépatite aiguë ou subaiguë	60 jours	Travaux exposant au contact
Ces pathologies et leur étiologie		d'eaux usées lors de l'installation,
doivent être confirmées par des		l'exploitation et l'entretien des
examens biochimiques et par la		réseaux d'assainissement, de
détection du virus E traduisant		stations d'épuration.
une infection en cours.		Stations a oparation.
		Travaux exposant au contact
		d'eaux usées dans les
		établissements de bains, de
		douches, dans les piscines, dans
		les établissements thermaux.

		Travaux exposant au contact
	į	d'eaux usées dans les cuisines de
		restauration collective.
- B -		- B -
Hépatites virales transmises par		Travaux exposant aux produits
le sang, ses dérivés et tout		biologiques d'origine humaine et
autre liquide biologique ou tissu		aux objets contaminés par eux,
humains	. <u> </u>	effectués dans les :
a) Hépatites à virus B (en		- établissements généraux ou
dehors des cas qui auraient été		spécialisés de soins,
pris en charge au titre d'un		d'hospitalisation, d'hébergement,
accident du travail) :		de cure, de prévention, d'hygiène.
Hépatite fulminante	40 jours	- laboratoires d'analyses de
Hépatite aiguë avec ou sans	180 jours	biologie médicale, d'anatomie et de
manifestations ictériques		cytologie pathologiques.
Manifestations extrahépatiques	180 jours	- établissements de transfusions
dues à l'infection aiguë par le	•	sanguines.
virus B : urticaire, érythème		- services de prélèvements
noueux, acrodermatite		d'organes, de greffons.
papuleuse, syndrome de		- services médicaux d'urgence et
Raynaud, vascularites,		d'aide médicale urgente.
polyarthrite, néphropathie		- services de secours et de sécurité
glomérulaire, anémie		: pompiers, secouristes,
hémolytique		sauveteurs, ambulanciers,
Hépatite chronique active ou	2 ans	policiers, personnel pénitentiaire.
non		- services de ramassage,
Ces pathologies et leur étiologie		traitement, récupération de déchets
doivent être confirmées par des		médicaux, d'ordures ménagères.
examens biochimiques et par la		- services de soins funéraires et
présence de marqueurs du		morgues.
virus B témoignant d'une		
affection en cours.		
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

	_		.	
Manifestations extra-	10 ans			
hépathiques dues à l'infection				
chronique par le virus B :				
vascularite dont périartérite				
noueuse, néphropathie	:			
glomérulaire membrano-	-			
proliférative.				
Cirrhose	20 ans			
Carcinome hépato-cellulaire	30 ans	•		
L'étiologie de ces pathologies :				· -
manifestations extra-			. •	
hépatiques, cirrhose et				•
carcinome hépato-cellulaire,	,			
doit être confirmée par la				
présence de marqueurs du	, !		• .	
virus témoignant d'une infection			•	_
chronique à virus B ou un				
examen du tissu hépatique				
montrant les traces de ce virus.				
b) Co-infection d'une hépatite B				
par le virus D :				
Hépatite fulminante	40 jours			
Hépatite aiguë	180 jours			
Hépatite chronique active	2 ans			
L'étiologie doit être confirmée		:		
par la présence de marqueurs				
traduisant une infection en				
cours par le virus D.				
c) Hépatites à virus C (en				
dehors des cas qui auraient été	!			
pris en charge au titre d'un		1		
accident du travail):				

Hépatite aigué avec ou sans	180 jours		
manifestations cliniques			
Hépatite chronique active ou	20 ans	1	
non			
Ces pathologies et leur étiologie			
doivent être confirmées par des			
examens biochimiques et par la			
présence de marqueurs du			
virus témoignant d'une infection			
en cours.			
Manifestations extra-hépatiques			
dues à l'infection chronique par			
le virus C :	20 05-		
1. Associées à une cryo-	20 ans		
globulinémie mixte essentielle :			•
purpura, vascularites,			
neuropathies périphériques,			
syndrome sec, polyarthrite,			
néphropathie membrano-			
proliférative.	_		
2. Hors de la présence d'une			
cryo-globulinémie : porphyrie			
cutanée tardive, lichen plan,			
urticaire :			
Cirrhose	20 ans		
Carcinome hépato-cellulaire	30 ans		
L'étiologie de ces pathologies :			
manifestations extra-hépatiques,			
cirrhose, carcinome hépato-			
cellulaire, doit être confirmée par			
une sérologie traduisant une			
hépatite chronique à virus C ou un		<u> </u>	

examen du tissu hépatique		
montrant les traces de ce virus.	 	

Tableau N°39: mycoses cutanées

		<u>-</u>	ses cutanees
Désignation des maladies			Liste limitative des principaux travaux
	prise		susceptibles de provoquer ces maladies
	charge	9	
La nature mycosique de l'atteinte doit			
être confirmée par examen direct et			
culture.			
A- Mycoses de la peau glabre.	30 jou	rs	Maladies désignées en A, B, C :
Lésions érythémato-vésiculeuses et			- travaux en contact des mammifères,
squameuses, circinées appelées			exécutés dans les abattoirs, les chantiers
encore herpès circiné.			d'équarrissage, les ménageries, les
B- Mycoses du cuir chevelu.	30 jou	ırs	élevages, les animaleries, les garderies
Plaques squameuses du cuir chevelu			d'animaux, les laboratoires d'animaux, les
supportant un mélange de cheveux	:		laboratoires où sont utilisés des animaux
sains et de cheveux cassés courts,			d'expérience ; travaux de soins et de
accompagnés quelquefois d'une			toilettage;
folliculite suppurée (kérion).			- travaux exécutés dans les brasseries et
			les laiteries.
C- Mycoses des orteils :	30 jοι	ırs	Maladies désignées en C :
Lésions érythémato- vésiculeuses et			- travaux exécutés dans les bains et
squameuses avec fissuration des			piscines : surveillance de baignade,
plis interdigitaux, ou aspect blanc			application de soins dans les stations
nacré, épaissi de l'épiderme digital ou			thermales, les établissements de
interdigital, accompagné ou non de			rééducation ;
décollement, de fissures			- activités sportives exercées à titre
épidermiques.			professionnel;
Ces lésions peuvent atteindre un ou			- travaux en mines souterraines, chantiers
plusieurs orteils, s'accompagner			du bâtiment, chantiers de travaux publics.

éventuellement d'onyxis (généralement		
du gros orteil).		
D. Périonyxis et onyxis des doigts	7 jours	Manipulation et emploi des fruits sucrés et
Inflammation périunguéale,		de leurs résidus.
douloureuse, d'origine infectueuse		Préparation, manipulation et emploi des jus
accompagnée ou non de modifications		de fruits sucrés.
de l'ongle telles que fissurations,		Travaux dans les abattoirs au contact des
striations, dentellures du bord libre,		animaux et de leurs viscères.
coloration brunâtre, onycholyse.		
E- onyxis des orteils	30 jours	Travaux en mine souterraine, chantiers de
Onyxis localisé habituellement au		BTP.
seul gros orteil caractérisé par des		Travaux dans les abattoirs au contact des
déformations de l'ongle telles que	-	animaux et de leurs viscères.
destruction totale ou partielle,		
épaississement, striations,		
fissurations accompagnées		
d'hyperchératose sous ou péri-		
unguéale		

Tableau N° 40 : affections professionnelles provoquées par les poussières de bois

Désignation des maladies	Délai de	Liste limitative des travaux
	prise en	susceptibles de provoquer ces
	charge	maladies
A -		- A -
Lésions eczématiformes récidivant en cas	15 jours	Manipulation, traitement et usinage
de nouvelle exposition au risque ou		des bois et tous travaux exposant
confirmées par un test épicutané		aux poussières de bois.
Conjonctivite récidivant en cas de nouvelle	7 jours	
exposition au risque ou confirmée par test		
Rhinite récidivant en cas de nouvelle	7 jours	
exposition au risque ou confirmée par test		
Asthme objectivé par explorations	7 jours	
fonctionnelles respiratoires récidivant en		
cas de nouvelle exposition au risque ou	!	
confirmé par test		
Syndrome respiratoire avec dyspnée, toux,	30 jours	
expectoration, récidivant après nouvelle		
exposition au risque, dont l'étiologie		
professionnelle est confirmée par la		
présence dans le sérum d'anticorps		
précipitant permettant d'identifier l'agent		
pathogène correspondant au produit		
responsable.		
Fibrose pulmonaire avec signes	1 an	
radiologiques et troubles respiratoires		
confirmés par l'exploration fonctionnelle		
lorsqu'il y a des signes immunologiques		
significatifs.		

- B -		- B -
Cancer primitif: carcinome des fosses	40 ans	Travaux exposant à l'inhalation
nasales, de l'ethmoïde et des autres sinus	(sous	des poussières de bois,
de la face.	réserve	notamment :
	d'une	- travaux d'usinage des bois tels
	durée	que sciage, fraisage, rabotage,
	d'expositi	perçage et ponçage ;
	on de 5	- travaux effectués dans les locaux
	ans)	où sont usinés les bois.

<u>Tableau N° 41</u> : affections provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques, les éthanolamines et l'isophoronediamine

Désignation des maladies	Délai de prise en	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
	charge	
Lésions eczématiformes confirmées par des tests épicutanés ou par la récidive à une nouvelle exposition.	15 jours	Préparation, emploi et manipulation des amines aliphatiques et alicycliques ou des éthanolamines ou de produits en contenant à l'état libre.
Rhinite récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmé par test.		Préparation, emploi et manipulation des amines aliphatiques ou des
Asthme objectivé par explorations fonctionnelles respiratoires, récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou		éthanolamines ou de produits en contenant à l'état libre ou de l'isophoronediamine.
confirmé par test.		

Tableau N° 42 : affections provoquées par la pliénylhydrazine

Désignation des maladies	Délai de	Liste indicative des
	prise en	principaux travaux
	charge	susceptibles de
		provoquer ces maladies
Lésions eczématiformes confirmées par des tests	15 jours	Préparation, emploi,
épicutanés ou par la récidive à une nouvelle exposition au		manipulation de la
risque;		phénylhydrazine.
Anémie de type hémolytique.	30 jours	
Rhinite confirmée par tests ou récidivant en cas de	7 jours	
nouvelle exposition au risque.		

Asthme objectivé par explorations fonctionnelles	7 jours	
respiratoires, récidivant en cas de nouvelle exposition au		
risque ou confirmé par test.		

Tableau N°43 : affections provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants

Désignation des maladies	Délai de	Liste limitative des principaux travaux susceptibles
	prise en	de provoquer ces maladies
	charge	
Lésions eczématiformes		Préparation des résines époxydiques.
récidivant à une nouvelle	15 jours	Emploi des résines époxydiques :
exposition au risque ou		- fabrication des stratifiés,
confirmées par un test		- fabrication et utilisation de colies, vernis, peintures
épicutané.		à base de résines époxydiques.

<u>Tableau N°44</u>: affections causées par le chlorure de vinyle monomère et ses composés (durée d'exposition : six mois)

Désignation des maladies		Liste indicative des principaux
	prise en	travaux susceptibles de provoquer
	charge	ces maladies
Troubles angioneurotiques des doigts et des	5 ans	Travaux exposant à l'action du
orteils.		chlorure de vinyle monomère,
Ostéolyse des phalanges unguéales des	3 ans	notamment les travaux exécutés
mains confirmée radiologiquement.	· 	dans les ateliers de
Angiosarcome.	30 ans	polymérisation.
Syndrome d'hypertension portale	30 ans	
spécifique :		
- soit avec varices oesophagiennes,		
splénomégalie et thrombocytopénie,		
- soit avec fibrose ou dysplasie des cellules		
endothéliales.		

Tableau N° 45 : rage professionnelle

Désignation des maladies	Délai d	е	Liste limitative des principaux travaux
	prise e	n	susceptibles de provoquer ces maladies
	charge		
Toutes manifestations de la rage	6 mois		Travaux susceptibles de mettre en contact
(en dehors des cas considérés			avec des animaux atteints ou suspects de rage
comme accidents du travail).	·-		ou avec leurs dépouilles.
Affections imputables à la séro ou	2 mois		Travaux de laboratoire de diagnostic de la rage.
vaccinothérapie antirabique.		-	

Tableau N° 46 : affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

Désignation des	Délai	Liste limitative des travaux
maladies	de prise en	susceptibles de provoquer ces maladies
	charge	
A - Epaule	-	
Tendinopathie aiguë	30 jours	Travaux comportant des mouvements ou le
non rompue non	·	maintien de l'épaule sans soutien en
calcifiante avec ou		abduction (**) avec un angle supérieur ou
sans enthésopathie de		égal a 60° pendant au moins 3 h 30 par jour
la coiffe des rotateurs.		en cumulé.
Tendinopathie	6 mois (sous	Travaux comportant des mouvements ou le
chronique non rompue	réserve d'une	maintien de l'épaule sans soutien en
non calcifiante avec	durée d'exposition	abduction (**) :
ou sans enthésopathie	de 6 mois)	- avec un angle supérieur ou égal à 60°
de la coiffe des		pendant au moins deux heures par jour en
rotateurs objectivée		cumulé ou
par IRM (*).		- avec un angle supérieur ou égal à 90°
		pendant au moins une heure par jour en
		cumulé.
Rupture partielle ou	1 an (sous	Travaux comportant des mouvements ou le
transfixiante de la	réserve d'une	maintien de l'épaule sans soutien en
coiffe des rotateurs	durée d'exposition	abduction (**):
objectivée par IRM (*).	d'un an)	- avec un angle supérieur ou égal à 60°
		pendant au moins deux heures par jour en
		cumulé ou
		- avec un angle supérieur ou égal à 90°
		pendant au moins une heure par jour en
		cumulé.

- (*) Ou un arthroscanner en cas de contre-indication à l'IRM.
- (**) Les mouvements en abduction correspondent aux mouvements entraînant un décollement des bras par rapport au corps.

B - Coude		
Tendinopathie d'insertion des muscles	14 jours	Travaux comportant
épicondyliens associée ou non à un	•	habituellement des
syndrome du tunnel radial.	· ,	mouvements répétés de
		préhension ou
		d'extension de la main sur
		l'avant-bras ou des
	•	mouvements de
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	pronosupination.
Tendinopathie d'insertion des muscles	14 jours	Travaux comportant
épitrochléens		habituellement des
	•	mouvements répétés
•		d'adduction ou de flexion
		et pronation de la main et
,		du poignet ou des
		mouvements de
·		pronosupination.
Hygroma : épanchement des bourses		Travaux comportant
séreuses ou atteintes inflammatoires des		habituellement un appui
tissus sous-cutanés des zones d'appui du		prolongé sur la face
coude.	7 jours	postérieure du coude.
- forme aiguë ;	90 jours	
- forme chronique.	,	
Syndrome canalaire du nerf ulnaire dans	90 jours (sous	Travaux comportant
la gouttière épithrochléo-oléocranienne	réserve d'une	habituellement des
confirmé par électroneuromyographie	durée d'exposition	mouvements répétitifs
(EMG)	de 90 jours)	et/ou des postures

		maintenues en flexion forcée.
	·	Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude.
C -Poignet - Main et doigt		
Tendinite.	7 jõurs	Travaux comportant de
Ténosynovite.	7 jours	façon habituelle des mouvements répétés ou prolongés des tendons
		fléchisseurs ou extenseurs de la main et des doigts
Syndrome du canal carpien.	30 jours	Travaux comportant de
Syndrome de la loge de Guyon.	30 jours	façon habituelle, soit des mouvements répétés ou prolongés d'extension du poignet ou de préhension de la main, soit un appui carpien, soit une pression prolongée ou répétée sur le talon de la main.
- D - Genou		
Syndrome de compression du nerf sciatique poplité externe.	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle une position accroupie prolongée.
Hygromas :		

- hygroma aigu des bourses séreuses ou	7 jours	Travaux comportant de
atteinte inflammatoire des tissus sous-		manière habituelle un
cutanés des zones d'appui du genou ;		appui prolongé sur le
		genou.
- hygroma chronique des bourses	90 jours	Travaux comportant de
séreuses.		manière habituelle un
		appui prolongé sur le
		genou.
Tendinite sous-quadricipitale ou	7 jours	Travaux comportant de
rotulienne.		manière habituelle des
		mouvements répétés
		d'extension ou de flexion
		prolongées du genou.
Tendinite de la patte d'oie.	7 jours	Travaux comportant de
		manière habituelle des
		mouvements répétés
,		d'extension ou de flexion
		prolongées du genou.
- E – Cheville et pied		
Tendinite achiléenne.	7 jours	Travaux comportant de
	-	manière habituelle des
		efforts pratiqués en
·		station prolongée sur la
		pointe des pieds.

<u>Tableau N° 47</u> : affections professionnelles provoquées par le travail à haute température. (abroge)

Tableau N° 48: intoxications professionnelles par l'hexane

Désignation des maladies	Délai de	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de
	prise en	provoquer ces maladies
	charge	
Polynévrites, avec	30 jours	Travaux de collage, notamment sur cuir ou matière
troubles des réactions	-	plastique, avec des produits contenant de l'hexane.
électriques.		Utilisation de l'hexane dans l'extraction des huiles
		végétales.

Tableau N° 49 : affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques

Désignation des maladies	Délai	Liste indicative des
	de prise	principaux travaux
·	en	susceptibles de
	charge	provoquer ces
		maladies
Blépharo-conjonctivite récidivante.	3 jours	Travaux exposant à
Rhinite récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou	7 jours	l'inhalation ou à la
confirmé par test.		manipulation
Syndrome bronchique recidivant.	7 jours	d'isocyanates
Asthme objectivé par explorations fonctionnelles	7 jours	organiques,
respiratoires récidivant en cas de nouvelle exposition au		notamment :
risque ou confirmé par test.		-fabrication et
Lésions eczématiformes, récidivant en cas de nouvelle	15 jours	application de vernis
exposition au risque ou confirmés par un test épicutané.		et laques de
Pneumopathie interstitielle aigue ou subaiguë	30 jours	polyuréthanes,
d'hypersensibilité objectivée par :		fabrication de fibres
- des signes respiratoires (toux, dyspnée) et/ou des signes		synthétiques ;
gënéraux ;		-préparation de
- des signes radiographiques et/ou tomodensitométriques		mousses
compatibles lorsqu'ils existent ;		polyuréthanes et
une diminution de la DLCO ou une hypoxie d'effort ;		application de ces
 des signes immunologiques significatifs : présence 		mousses à l'état
d'anticorps précipitants dans le sérum contre l'agent		liquide;
pathogène présumé responsable ou, à défaut,		-fabrication et
lymphocytose au lavage broncho-alvéolaire.		utilisation des colles à
- Pneumopathie d'hypersensibilité chronique avec	3 ans	base de
altération des explorations fonctionnelles respiratoires		polyuréthanes ;
•	1	1

radiologiques compatibles et signes immunologiques significatifs : présence d'anticorps précipitants dans le sérum contre l'agent pathogène présumé responsable ou, à défaut, lymphocytose au lavage broncho-alvéolaire.

-fabrication et manipulation de peintures contenant des isocyanates organiques.

Tableau N° 50 : affections professionnelles provoquées par les enzymes

Désignation des maladies	Délai de	Liste indicative des principaux
·	prise en	travaux susceptibles de
	charge	provoquer ces maladies
Lésions eczématiformes récidivant en cas de	15 jours	Préparation, manipulation,
nouvelle exposition ou confirmées par un test.		emploi des enzymes et de
Ulcérations cutanées.	7 jours ·	produits en renfermant,
Conjonctivite aiguë bilatérale récidivant en cas	7 jours	notamment :
de nouvelle exposition ou confirmée par un test.		- extraction et purification des enzymes d'origine animale
Rhinite confirmée par tests ou récidivant en	7 jours	(trypsine), végétale
cas de nouvelle exposition au risque		(broméline, papaïne, ficine),
Asthme objectivé par explorations fonctionnelles respiratoires récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmé par test.	7 jours	bactérienne et fongique (préparés à partir des bacillus subtillis, aspergillus, orysae): - fabrication et conditionnement des détergents renfermant des enzymes.

<u>Tableau N° 51</u>: affections provoquées par les phosphates, les pyrophosphates et thiophosphates d'alcoyle, d'aryle ou d'alcoylaryle et autres organophosphorés ainsi que les phosphoramides et carbamates hétérocycliques anticholinestérasiques

Désignation des maladies	Délai de	Liste indicative des
	prise en	principaux travaux
- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	charge	susceptibles de provoquer
		ces maladies
A- Troubles digestifs : crampes abdominales,		Toute fabrication,
hypersalivation, nausées ou vomissements,		préparation ou manipulation
diarrhée.		des phosphates,
	3 jours	pyrophosphates et
B- Troubles respiratoires : dyspnée asthmatiforme,	-	thiophosphates d'alcoyle,
œdème broncho-alvéolaire.		d'aryle ou d'alcoylaryle et
		autres organophosphorés
C-Troubles nerveux : céphalées, vertiges, confusion		ainsi que par les
mentale accompagnée de myosis.		phosphoramides et
		carbamates
D-Troubles généraux et vasculaires : asthénie,		anticholinestérasiques.
bradycardie et hypotension, amblyopie.		
Le diagnostic sera confirmé dans les cas A, B, C, D par		
un abaissement significatif du taux de la cholinestérase		
sérique et de l'acétylcholinestérase des globules rouges,		
à l'exception des affections professionnelles provoquées		
par les carbamates.		
E- Syndrome biologique caractérisé par un		
abaissement significatif de l'acétylcholinestérase		
des globules rouges.		

Tableau N° 52 : lésions eczématiformes de mécanisme allergique

		Liste indicative des principaux travaux susceptibles de	
maladies	prise en	provoquer ces maladies	
	charge		
Lésions	-	Préparation, emploi, manipulation des agents nocifs	
eczématiformes		limitativement énurਜérés ci-après :	
récidivant en cas de		A- agents chimiques :	
nouvelle exposition au	15 jours	Acide chloroplatinique;	
risque ou confirmées		Chloroplatinates alcalins ;	
par un test épicutané		Cobalt et ses dérivés ;	
positif au produit		Persulfates alcalins ;	
manipulé.		Hypochlorites alcalins ;	
		Agents détergents cationiques, notamment ammoniums	
		quaternaires et leurs dérivés ;	
		Insecticides organochlorés ;	
·		Phénothiazines ;	
		Pipérazine ;	
		Mercapto-benzothiazols (accélérateurs de vulcanisation);	
		N-isopropyl N-phénylparaphénylène diamine et ses	
		dérivés ;	
		Dithiocarbamates ;	
		Hydroquinones;	
		Chlorure de diéthylaminobenzène diazonium (papier	
		diazo);	
		Acide mercapto-propionique et ses dérivés (acrylates et	
		polythiols);	
		Dérivés de l'acide métacrylique ;	
		Divers antibiotiques ;	
		Glutaraldéhyde ;	

B- produits végétaux ou d'origine végétale :
Essence de térébenthine ;
Colophane et ses dérivés ;
Baume de Pérou ;
Urushiol (laque de Chine) ;
Plantes contenant des lactones sesquiterpiniques
(notamment artichaut, amica, tulipe, chrysanthème,
camomille, laurier noble, sausurea, frulania) ;
Primevère ;
Alliacées, notamment ail et oignon
Farines de céréales.

Tableau N°53: rhinite et asthmes professionnels

	Tableau N°53: minite et astnmes professionnels					
	Désignation des	Délai de	Liste limitative des principaux travaux susceptibles de			
	maladies	prise en	provoquer ces maladies			
	-	charge				
	Rhinite récidivant en	7 jours	1. Travail en présence de toute protéine en aérosol.			
	cas de nouvelle	•	2. Elevage et manipulation d'animaux.			
	exposition au risque	. •	3. Préparation et manipulation des fourrures.			
	ou confirmé par tests.		Travaux exposant aux résidus d'extraction des huiles.			
	Asthme objectivé par	7 jours	5. Ouverture des balles, cardage, peignage, filature et			
-	explorations		tissage de textiles d'origine végétale (notamment coton,			
	fonctionnelles	٠.	kapok).			
	respiratoires	•	6. Broyage des grains des céréales alimentaires,			
	récidivant en cas de		ensachage et utilisation de la farine ;			
	nouvelle exposition		7. Préparation et manipulation des substances d'origine			
	au risque ou confirmé		végétale suivantes: Quinine, henné, pollens et spores			
	par test.		8. Manipulation ou emploi des macrolides (notamment			
	Insuffisance	1 an	Spyramicine et Oléandomycine), de médicaments et de			
	respiratoire chronique		leurs précurseurs, notamment : glycols, salbutamol,			
	obstructive		pipérazine, cimétidine, hydralazyne, hydralazine de l'acide			
	secondaire à la		nicotinique (isoniazide), chlorure d'acide de la phényl			
	maladie asthmatique		glycine, tétracyclines, alpha-méthyl-dopa;			
			9. Travaux comportant l'emploi de gommes végétales			
			pulvérisées (arabique)			
		:	10. Préparation et manipulation du tabac ;			
			11. Manipulation du soja ;			
			12. Travaux exposant aux sulfites, aux bisulfites ou aux			
			persulfates alcalins.			

- 13. Préparation, emploi, manipulation de chloroplatinates pentoxyde de vanadium, notamment dans la fabrication des catalyseurs
- 14. Fabrication, manipulation et utilisation de fungicides, notamment les phtalimide et tetrachlorophtalonitrile.
- 15. Travaux exposant à la colophane chauffée, notamment de la soudure en électronique.
- 16. Travaux exposant à des émanations de produits de pyrolyse du chlorure de polyvinyle (notamment dans sa soudure thermique), fréons, polyéthylène, polypropylène.
- 17. Travaux exposant à l'azodicarbonamide, notamment dans l'industrie des plastiques et du caoutchouc et au styrène, isophoronediamine, aziridine polyfonctionnelle, triglycidyl isocyanurate.
- 18. Préparation et mise en œuvre de colorants, notamment à hétérocycles halogénés, acryloylamines ou vinyl-sulfones, pipéridinyl triazine, ninhydrine.
- 19. Préparation et utilisation de colles au cyanoacrylate.
- 20. Travaux exposant à des émanations de glutaraldéhyde.
- 21. Travaux exposant à des émanations d'oxyde d'éthylène, notamment lors de la stérilisation.
- 22. Travaux de désinfection et de stérilisation exposant à des émanations de : chlorhexidine, hexachlorophène, benzisothiazoline-3-one et ses dérivés, organomercuriels, ammoniums quaternaires et leurs dérivés, notamment le benzalkonium et le chlorure de lauryl dimethylbenzylammonium.
- 23. Fabrication et utilisation de détergents, notamment l'isononanoyl oxybenzène sulfonate de sodium.
- 24. Travaux de reprographie exposant notamment aux sels de diazonium ou à l'hydroquinone.
- 25. Travaux exposant aux dérivés aminés des produits chlorés tels que la chloramine dans les piscines.

Tableau N°53 bis : pneumopathies d'hypersensibilité

Désignation des	Délai	de	Liste limitative des principaux travaux susceptibles
maladies	prise	en	de provoquer ces maladies
	charg	e	
Broncho-alvéolite aigue	30 jou	irs	Travaux de manipulation ou de fabrication
ou subaiguë avec	 		exposant à des spores de moisissures ou à des
syndrome respiratoire			actinomycètes contaminant les particules
(dyspnée, toux,			végétales ou animales suivantes : bagasse de la
expectoration) et/ou			canne à sucre, malt, paprika, liège, charcuterie,
signes généraux (fièvre,	,		fromages (affinage), pâte à papier et poussières de
amaigrissement)			bois.
confirmé par l'exploration			
fonctionnelle respiratoire		•	Travaux exposant à l'inhalation de particules
et la présence			microbiennes ou myceliennes dans les
d'anticorps précipitants			laboratoires de microbiologie et les locaux à
dans le sérum contre			caractère industriel, de bureaux ou d'habitation
l'agent pathogène			dont l'atmosphère est climatisée ou humidifiée par
responsable ou à défaut			dispositif central.
résultats de lavage			
broncho-alvéolaire			Travaux en milieux contaminés par des micro-
(lymphocytose).		. <u>.</u>	organismes aéroportés (bactéries, moisissures,
Fibrose pulmonaire avec	15 a	ns	algues) : saunas, piscines, égouts, filières de
signes radiologiques et			traitement des déchets (compostage et fabrication
troubles respiratoires			de compost), ateliers pollués par des aérosols
confirmés par			d'huile de coupe contaminée.
l'exploration			
fonctionnelle respiratoire	:		

et la présence
d'anticorps précipitants
dans le sérum contre
l'agent pathogène
responsable ou à défaut
résultats de lavage
broncho-alvéolaire
(lymphocytose) et sa
complication:
insuffisance ventriculaire
droite.

Travaux exposant à l'inhalation d'aérosols d'enzymes lors de la fabrication, la manipulation et l'utilisation de détergents et de lessives.

Travaux suivants exposant à des poussières végétales :

- les opérations de préparation dans les filatures du coton : ouverture des balles, cardage, peignage ;
- le broyage des grains de céréales, l'ensachage et l'utilisation des farines ;
- la préparation et la manipulation du soja, du tabac, du houblon, de l'orge;
- la préparation et la manipulation de champignons comestibles ;
- la manipulation et l'utilisation des algues et alginates.

Travaux suivants exposant à l'inhalation d'aérosols de protéines animales :

- la manipulation et utilisation de poussières d'origine aviaire;
- l'élevage et la manipulation d'animaux, y compris les mammifères de laboratoire,
- la manipulation de fourrures ;
- la préparation du carmin cochenille.

Travaux exposant à l'inhalation des polluants chimiques suivants lors de leur fabrication et mise en œuvre : anhydrides d'acides volatils suivants : anhydrides phtaliques, triméllitiques, tétrachlorophtaliques, hexahydrophtaliques himiques.

Tableau N°54: affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier

Désignation des maladies	Délai de	Liste limitative des principaux
	prise en	travaux susceptibles de provoquer
	charge	ces maladies
Sciatique par hernie discale	6 mois	Travaux exposant habituellement
L4-L5 ou L5-S1 avec atteinte	(sous réserve	aux vibrations de basses et
radiculaire de topographie	d'une durée	moyennes fréquences transmises au
concordante.	d'exposition	corps entier:
Concordance	de 5 ans)	- par l'utilisation ou la conduite des
Radiculalgie crurale par		engins et véhicules tout terrain :
hernie discale L2-L3 ou L3-L4		chargeuse, pelleteuse, chargeuse-
ou L4-L5, avec atteinte		pelleteuse, niveleuse, rouleau
radiculaire de topographie		vibrant, camion tombereau,
concordante.		décapeuse, chariot élévateur,
CONCORDANCE.	•	chargeuse sur pneu ou chenilleuse,
		bouteur, tracteur agricole ou
		forestier.
		- par l'utilisation ou la conduite des
į		engins et matériels industriels :
		chariot automoteur à conducteur
		porté, portique, pont roulant, grue de
		chantier, crible, concasseur, broyeu
		- par la conduite de tracteur routier
		ou de camion monobloc.

Tableau N°55: Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

•	•••	
Désignation des	Délai de prise en	Liste limitative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
maladies	charge 6 mois	Travaux de manutention manuelle de charges
Sciatique par hernie discale L4-L5 ou L5- S1 avec atteinte	(sous réserve	lourdes effectués : - dans le fret routier, maritime, ferroviaire,
radiculaire de topographie concordante. Radiculalgie crurale par hernie discale L2-L3 ou L3-L4 ou L4-L5, avec atteinte radiculaire de topographie concordante.	d'une durée d'exposition de 5 ans)	publics;
		 dans les mines et carrières; dans le ramassage d'ordures ménagères et de déchets industriels; dans le déménagement, les gardes meubli; dans les abattoirs et les entreprises d'équarrissage; dans le chargement et le déchargement et cours de fabrication, dans la livraison, y compris pour le compte d'autrui, le stockage la répartition des produits industriels et
		la répartition des produits industries ; alimentaires, agricoles et forestiers ;

- dans le cadre des soins médicaux et
paramédicaux incluant la manutention de
personnes; - dans le cadre du brancardage et du transport
de malades ;
- dans les entreprises funéraires.